

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mai 1999, à 14 h
Hôtel Gouverneur
Place Dupuis
1415, rue Saint-Hubert
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MAI 19991

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL2

PRÉSENTATION PAR LA CUM14

REPRISE DE LA SÉANCE.....26

PÉRIODE DE QUESTIONS:

VINCENT MARCHIONE26

STÉPHANE GINGRAS38

RAYMOND PERRIER48

NATHALIE PRÉVOST65

JOHN BURCOMBE72

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous!

10 Cet après-midi, nous commencerons par deux exposés, un de la Communauté urbaine de Montréal et un autre exposé qui sera en deux temps de la Ville de Montréal. Après ces deux exposés, je traiterai d'une question posée par monsieur Marchione hier sur l'évaluation des pertes d'eau à Montréal. Et ensuite, on continuera dans les personnes qui se sont inscrites, les personnes en attente d'hier plus les nouvelles personnes qui s'inscriront.

15 Je rappelle que les règles du jeu sont simples. Quand vous êtes invité, vous vous assoyez à la table qui est là. Nous vous demandons de vous adresser à la Commission, s'il vous plaît. Et vous avez droit à deux questions puis, comme vous savez, de temps en temps, les questions sont à plusieurs volets.

20 Le principe là-dedans n'est pas la formalisme, mais de s'assurer qu'il y ait une réponse honnête à une question, et parfois la question est complexe et on doit faire le tour. Par ailleurs, le souci de l'équité de permettre à chacun de pouvoir prendre la parole fait que, à un moment donné, on est obligé d'essayer de fermer ou de circonscrire une question d'une manière un peu plus serrée.

25 Je rappelle aussi qu'évidemment nous sommes à notre peut-être quarante-cinquième journée ou quarantième journée de travail. Alors évidemment, il arrive que des questions ont été abordées d'une manière considérable dans d'autres rencontres et, à ce moment-là, parfois on essaie de faire un bref rappel de ce qui a été dit et de référer aux transcriptions des séances antérieures.

30 Alors, je compte évidemment sur votre collaboration pour faire que cet exercice soit le plus transparent, le plus rigoureux possible.

35 Je rappelle aux différentes personnes-ressources des différents ministères qu'il m'arrive parfois que je ne vois pas des mains levées, s'il y a des compléments de réponse, le principe doit être celui de l'information la meilleure et la plus up to date possible, alors si donc, il y a des éléments que vous avez, n'hésitez pas à lever la main pour que nous puissions poursuivre la qualité de l'information.

40 Alors, sans autre préambule, j'invite donc la Communauté urbaine de Montréal à faire sa présentation.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

45 Monsieur le président, hier soir vous nous avez laissé entendre que ce serait la Ville de Montréal qui commencerait la présentation cet après-midi. Alors, c'est eux qui se sont...

LE PRÉSIDENT :

50 Bonnet blanc ou blanc bonnet, je m'excuse alors. Donc, je retire ma parole et je demande à la Ville de Montréal de faire d'abord son exposé, s'il vous plaît. Monsieur Aubin?

M. ANDRÉ AUBIN :

55 Bonjour, monsieur le président! Merci, monsieur le président, madame et messieurs les commissaires de l'opportunité que vous offrez à la Ville de Montréal de présenter la production et la distribution de l'eau potable à Montréal.

60 Depuis plus d'un siècle, la Ville de Montréal fournit l'eau potable à ses populations résidentielles, commerciales et industrielles. De plus, elle est responsable de la gestion des eaux dites usées et pluviales jusqu'au site d'interception de la Communauté urbaine de Montréal, laquelle est responsable de l'épuration des eaux pour l'ensemble des villes situées sur l'Île de Montréal.

65 Un bref historique. On a compris hier l'intérêt de certaines personnes dans cet élément-là. Alors, grosso modo, de 1642 à 1800, les habitants s'approvisionnaient directement dans les cours d'eau des environs ou à quelques puits et fontaines publics alimentés par des sources.

70 Vers 1801, il y a eu la fondation de la Compagnie des propriétaires de l'aqueduc de Montréal.

En 1819, l'eau est puisée directement dans le fleuve Saint-Laurent.

75 En 1845, il y a eu la municipalisation du service d'eau, alors appelé l'aqueduc de Montréal.

80 En 1856, il y a eu une mise en service du canal de l'aqueduc de la station de pompage hydraulique Atwater et du réservoir McTavish. Ces éléments vont être montrés un peu plus visuellement un peu plus tard dans la présentation.

Vers 1910, il y a eu construction de la prise d'eau dans le fleuve Saint-Laurent, celle située à 366 mètres de la rive, et c'est le début de la désinfection de l'eau à l'hypochlorite de calcium.

85 En 1918, il y a eu inauguration de la première usine de traitement Atwater.

En 1927, il y a acquisition de la Montreal Water and Power Company fondée en 1891 et qui possède notamment le réservoir Vincent d'Indy.

90 En 1951, installation d'une nouvelle prise d'eau située à plus de 600 mètres de la rive du Saint-Laurent.

Et en 1978, la mise en service de l'usine de traitement Charles-J. DesBaillets.

95 L'eau à Montréal implique plusieurs services municipaux dotés de mandats spécifiques. Par exemple, ça prend la participation de Service des finances, du contentieux, de l'approvisionnement et soutien technique et des travaux publics et environnement.

100 La mission du Service des travaux publics et de l'environnement est constituée de l'entretien et de la rénovation des infrastructures liées à la voie publique, rues, trottoirs, ruelles, ponts, viaducs ainsi qu'au réseau d'aqueduc et d'égouts; la production, le contrôle de la qualité, de la distribution de l'eau potable, la propreté des rues, trottoirs, ruelles; l'enlèvement et la disposition des déchets et matières recyclables; l'enlèvement et la disposition de la neige; et finalement, la signalisation écrite et lumineuse en plus de l'éclairage de rue.

105 Afin de bien gérer la mission relative à l'eau, les ressources des travaux publics de l'environnement se retrouvent à deux niveaux de la structure organisationnelle.

110 D'abord, une division fonctionnelle d'environ une quarantaine de personnes/année dont la mission est l'encadrement au niveau des normes, directives et des méthodes de travail pour l'exécution des travaux effectués en région.

115 Cette division est composée d'une section ingénierie des eaux, égouts et neige, s'assure de la préparation des plans et devis, ainsi que de l'octroi et de la surveillance de contrats pour la réalisation des travaux prévus au PTI.

120 Une deuxième section comprenant les plans directeurs aqueducs et égouts s'assure de planifier et de concevoir des projets de réfection et de développement des réseaux en plus d'assurer le soutien fonctionnel aux unités opérationnelles.

125 On parle notamment de soutien du type lorsqu'il faut, à cause d'une fuite ou d'un événement comme Saint-Michel et Bélanger la semaine dernière, fermer ou manoeuvrer des vannes principales, il faut absolument procéder à des simulations d'impacts sur le réseau de façon à rééquilibrer les ressources pour maintenir les débits d'incendie et les pressions dans les conduites.

La troisième section gère les usines. C'est un peu plus de 160 personnes/année, Charles-J. DesBaillets et Atwater, et est responsable de la production de l'eau potable sur l'ensemble des territoires desservis.

130

Pour assurer l'entretien et les réparations quotidiennes sur l'ensemble des réseaux d'aqueduc et d'égouts, des effectifs d'un peu plus de 250 personnes/année sont répartis en neuf régions décentralisées. Les travaux réalisés par les employés des régions touchent le dépistage et la réparation des fuites d'eau; la réparation des bris de conduite et branchements de service;

135 l'entretien et la réparation des bornes d'incendie; le nettoyage des égouts; ainsi que l'entretien et la réparation des vannes et autres accessoires du réseau.

140

Au niveau du personnel affecté à la gestion de l'eau à Montréal, comme nous déposons au moins partiellement le Livre Vert, nous avons réussi à faire des copies suffisantes de la partie texte. Malheureusement, vu l'épaisseur des annexes, on a envoyé ça à l'imprimerie puis les annexes vont suivre un peu plus tard, monsieur le président.

145

Alors, dans ce document-là, à la page 10, il est mentionné, entre autres, qu'en 1996, l'activité eau à la Ville était composée d'un peu plus de 460 personnes/année. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que depuis 1996, il y a eu à la Ville de Montréal une réorganisation des services du génie, de circulation, des travaux publics, ce qui fait que les données sont révisées si vous comparez avec les données budgétaires du budget 99.

150

À cette même page 10, on retrouve aussi une réponse à une des questions qui était posée hier, je crois, soit les coûts rattachés à la gestion de l'eau potable pour 1995, et c'était mentionné à ce moment-là, je crois que c'est de l'ordre de 118 millions qui est mentionné.

155

Alors, les infrastructures. La Ville de Montréal est propriétaire de son réseau et est composée notamment donc de l'usine Atwater qui fut, comme on l'a dit, en 1918, qui a une capacité nominale quotidienne de 1 364 000 mètres cubes. Il y a l'usine Charles-J. DesBaillets qui a été inaugurée en 1978 et qui a une capacité nominale quotidienne de 1 136 000 mètres cubes.

160

La valeur non amortie au 31 décembre 98 de ces installations-là, c'est 202 millions \$. Pourquoi valeur non amortie? C'est ce qui correspond aux documents officiels du coût de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

165

Reviendriez-vous, s'il vous plaît? J'ai manqué le prix, la valeur.

M. ANDRÉ AUBIN :

202 millions \$, mais c'est la valeur non amortie.

170

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Très bien. En plus, j'ai les acétates, c'est moi qui suis dans le tort. Allez-y.

M. ANDRÉ AUBIN :

175

Il n'y a aucun problème, monsieur.

180

Au niveau du réseau d'aqueduc, quelques statistiques. On parle d'environ 2 700 kilomètres de conduites dont 20 % ont été construites avant 1920. Valeur non amortie au 31 décembre 98, 402 millions \$. Le réseau d'égouts, on parle de 2 500 kilomètres de conduites, on parle de 20 % des conduites secondaires qui sont plus âgées que 80 ans, et la valeur non amortie au 31 décembre 98, 360 millions \$.

185

Hier, il fut présenté que la population de l'Île de Montréal était de l'ordre d'à peu près 1.8 million de résidants. Alors, voici une carte qui représente les municipalités desservies par l'aqueduc de Montréal. Il y en a quinze sur l'île et une seizième qui est la Ville de Charlemagne, qui est à l'extrémité droite de l'acétate.

190

Alors, il y a trois couleurs. Le rouge c'est le territoire même de la Ville de Montréal. Les parties qui sont jaunes, ce sont les municipalités où la Ville de Montréal vend l'eau mais que ces municipalités-là sont propriétaires de leur réseau. Excusez.

LE PRÉSIDENT :

195

C'est le contraire.

M. ANDRÉ AUBIN :

200

Ça arrive encore comme ça des fois. Alors, le jaune, Montréal vend l'eau et est propriétaire du réseau. Et l'aparté que je voulais faire c'est, hier, lors des questions, on a pu percevoir qu'il y a deux taux qui sont couramment utilisés pour le coût de l'eau. Alors les deux taux, c'est effectivement dépendant que si une ville est propriétaire ou non de son réseau, Montréal ne facture pas le même montant pour le mètre cube.

205

Alors donc, pour les cinq municipalités dont Montréal est propriétaire du réseau, alors là le coût unitaire, c'est 22 ¢ du mètre cube pour 1998, de fait 97, excusez, parce que c'est toujours une année et quelque en retard. Et pour les villes mentionnées en bleu, qui elles sont propriétaires de leur réseau, à ce moment-là on vend 14,7 ¢ du mètre cube.

210

À cette étape-ci, je vais permettre à mon collègue, monsieur Michel Gagné, de vous entretenir plus en détail des fonctions des deux usines de production d'eau et nous continuerons après avec les réseaux en tant que tel.

M. MICHEL GAGNÉ :

215

Alors, monsieur le président, j'aimerais vous décrire un petit peu les activités sur lesquelles on va se pencher cet après-midi au niveau des usines de production des eaux. On va traiter dans un premier temps du système d'adduction, de traitement et de distribution d'eau.

Un élément important, la qualité de l'eau. Et on terminera avec les investissements des dernières années aux usines de production des eaux.

Notre système d'adduction et de traitement d'eau est composé d'une prise d'eau dans le fleuve Saint-Laurent, qui est située en amont des rapides de Lachine. On a quatre tuyaux de 2,1 mètres de diamètre qui s'avancent à 610 mètres de la rive, c'est-à-dire nos tuyaux sont installés en plein centre du fleuve. Deux usines traitent l'eau brute pour la rendre potable et desservir la population de 1.5 million.

La consommation moyenne s'établit à environ à 1 600 000 mètres cubes par jour. Ce qui est équivalent à remplir 63 000 piscines de 5,5 mètres de diamètre chaque jour. Nous avons aussi une capacité supplémentaire disponible pour approvisionner en eau potable une population de l'ordre de 100 000 habitants en tout temps.

On a une vue ici aérienne de l'usine Atwater. Ce qui est représenté à droite, c'est le canal de l'aqueduc qui s'étend sur 8 kilomètres de longueur. Ce qu'on voit à peu près au centre de l'acétate ou de la diapo, ce sont les galeries de filtration de même que le poste de chloration. Et ce qui apparaît au bas de la diapo, c'est la centrale de pompage haute pression vers les réservoirs qui sont situés en périphérie du Mont-Royal.

Nous avons aussi notre autre usine, l'usine Charles-J. DesBaillets. Ce qu'on voit dans le haut, la grande galerie de filtres, qui compose 60 filtres. Et vers l'avant, un bâtiment administratif et station d'ozonation.

Le traitement de l'eau proprement dit est à peu près identique aux deux usines. On a d'abord un tamisage grossier pour empêcher les plantes aquatiques, les poissons de pénétrer à l'intérieur de nos pompes, de nos filtres.

Deuxième élément, pompage d'eau brute. On élève l'eau à différentes hauteurs dépendant de l'usine où on est pour assurer son écoulement par gravité à travers toutes les phases du traitement de l'eau.

Premier traitement proprement dit qu'on fait subir à l'eau, filtration sur sable. Alors, à l'usine DesBaillets, comme j'ai mentionné tantôt, on a 60 filtres, et à l'usine Atwater, on a 112 filtres. Je dois aussi vous dire que nous possédons les deux plus grosses usines au Canada.

Nécessairement, la filtration sur sable n'est pas suffisante pour rendre l'eau potable. On a réussi à capter ou emprisonner 80 % des bactéries coliformes, il reste un 20 % résiduel qu'on se doit de détruire par désinfection. Alors, l'ozone et le chlore sont utilisés pour désinfecter l'eau et débarrasser complètement les coliformes.

260 Par la suite, l'eau est potable et on la propulse dans le réseau à l'aide d'immenses unités de pompage vers les réservoirs. Notre parc de réservoirs se compose de six réservoirs comme j'ai mentionné tantôt, reliés à six zones de distribution.

265 Alors, quelques images ici pour illustrer l'envergure des installations. Galerie de filtration à l'usine DesBaillets qui fait 400 mètres de longueur, où un camion de 20 tonnes peut circuler en plein centre de cette galerie si jamais il faut ajouter du sable ou modifier les fonds de filtres.

270 Une autre technique où on est assez à l'avant-garde, la génération d'ozone à moyenne fréquence. Pourquoi j'ai indiqué ici moyenne fréquence? C'est que ça nous permet d'optimiser notre station. La moyenne fréquence permet de réduire du tiers le nombre d'ozoneurs requis. Alors, ça nous fait une plus petite salle de génération d'ozone.

275 L'ozone est un désinfectant énergétique qui nous permet d'améliorer la couleur de l'eau, désinfecter adéquatement notre eau filtrée.

280 Monsieur Aubin a mentionné tantôt qu'on vous montrerait des images d'un réservoir. Toute la partie gazonnée représente le réservoir McTavish en tant que tel, divisé en six cellules distinctes. Et le bâtiment au bas de la diapo représente la station de pompage McTavish qui propulse l'eau à un niveau supérieur, vers une autre zone de distribution.

285 Évidemment, nos installations sont à peu près toutes informatisées et notre contrôle à l'usine DesBaillets est centralisé. À l'usine Atwater, on a un petit peu plus de décentralisation de distribution, c'est-à-dire que le contrôle n'est pas dans une seule salle de contrôle, ça fait que c'est une autre philosophie qui est utilisée, mais les deux se valent.

290 Deuxième volet que je voulais traiter, c'est la qualité de l'eau. Je vais peut-être parler un petit peu de la qualité d'eau brute. On parle d'une turbidité qui est assez basse, ce qui veut dire que les matières en suspension dans l'eau sont relativement faibles, à l'eau brute, de sorte que le traitement peut être minimisé. Et ça c'est dû à l'endroit où est située notre prise d'eau, c'est-à-dire en plein centre du fleuve.

295 Alcalinité de 85 milligrammes par litre, dureté 130; ce qui en fait une eau moyennement dure. Et le carbone organique dissout, la matière organique est d'environ 3 milligrammes par litre, ce qui est aussi peu chargé.

300 Au niveau des micro-organismes, c'est-à-dire les bactéries, virus et aussi protozoaires, c'est aussi très peu chargé, de sorte que le traitement de désinfection est très facile à exécuter. De sorte qu'on se retrouve avec une eau traitée de couleur limpide, alcalinité et dureté pratiquement inchangées. Nous voyons que le carbone organique dissout a diminué grandement par filtration et désinfection, et aucun organisme pathogène n'est présent dans l'eau traitée.

Les paramètres contrôlés, les paramètres microbiologiques tels que coliformes, streptocoques, Giardia et Cryptosporidium, les deux derniers étant des protozoaires qu'on entend parler beaucoup ces dernières années.

Paramètres physiques comme couleur, turbidité; paramètres chimiques comme métaux lourds, pesticides, THM pour trihalométhanes, et BPC pour biphényle polychloré, etc., nous en faisons une quantité assez abondante.

Notre laboratoire est accrédité par le ministère de l'Environnement, en microbiologie et en chimie, c'est-à-dire qu'on a un examen à passer à chaque année pour valider nos connaissances et notre accréditation dans chacun des domaines spécifiques.

Plus de 60 000 analyses par année sont effectuées et plusieurs points d'échantillonnage sont installés en usine, à chacune des phases du traitement, c'est-à-dire eau brute, eau filtré, eau ozoné et eau traité à la sortie de l'usine, de même que dans le réseau de distribution où une personne est affectée à temps plein pour échantillonner dans le réseau.

Le suivi de la qualité de l'eau se fait, par exemple, en participant, en étant partenaire au niveau de la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal. Nous nous sommes engagés pour cinq ans à contribuer un montant global de 750 000 \$, et les travaux de la Chaire pour ce cinq-là se résument environ à 60 % de la recherche effectuée sur les réseaux de distribution d'eau, c'est-à-dire au niveau de la qualité de l'eau, voir pourquoi on doit améliorer la qualité de l'eau? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la qualité de l'eau? 30 % au niveau de l'optimisation des procédés aux usines de traitement d'eau, ozonation, filtration, comment on peut améliorer ces procédés-là et 10 % au niveau de la santé publique, c'est-à-dire des études épidémiologiques.

Deuxième élément sur lequel on se base pour faire un suivi. On a des considérations des normes internationales, on ne se conforme pas uniquement au règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec, on regarde aussi ce qui se fait aux États-Unis avec l'EPA et l'Organisation mondiale de la santé. On essaie de se coller sur les paramètres de ces deux organismes-là.

Aussi, on sait qu'on est en voie de réviser le règlement sur la qualité de l'eau potable. Nous savons, parce qu'il a été présenté précédemment, que notre eau brute est d'excellente qualité. Alors on espère que le Ministère, avant de réviser le règlement, tiendra compte de cette situation particulière de Montréal parce qu'il n'y en a pas beaucoup de cours d'eau au Québec avec un tel débit et une telle qualité. Si jamais on avait à modifier une réglementation, par exemple, pour diminuer une turbidité à 1 UTN, ça pourrait impliquer, si on voulait rencontrer ça en tout temps, des investissements de l'ordre de 100 millions \$.

LE PRÉSIDENT :

345 Juste pour Montréal?

M. MICHEL GAGNÉ :

350 Juste pour Montréal. Les investissements majeurs qui ont été traités ou exécutés lors
des trois dernières années dans le cadre de notre programme triennal d'immobilisation, on parle
d'investissements au niveau des systèmes de pompage et d'anti-bélier aux réservoirs d'eau
potable pour 8,4 millions; des ajouts de pompes à l'usine DesBaillets pour augmenter la fiabilité
de l'installation, de même que pour restaurer, avoir une plus grande confiance à l'usine
DesBaillets pour être capable de restaurer éventuellement l'usine Atwater; remplacement d'un
355 onduleur à l'ozonation, qui nous a permis d'augmenter l'efficacité de cette station-là, pour 1,3
million; centralisation à l'usine Atwater des données du réseau, c'est-à-dire informatisation,
acquisition de données des informations des différents réservoirs, pour 1 million \$.

360 Nous avons investi aussi au niveau de l'économie d'énergie, surtout au niveau du
chauffage et de la ventilation de nos installations pour 1 million \$, avec un retour sur
l'investissement de moins de trois ans.

365 Évidemment, les toitures vieillissent. On a dû investir aussi 1 million \$ au niveau des
toitures, aux colonnes de compensation de l'usine DesBaillets. Réfections diverses pour 700
000 \$. Et remplacement des composantes informatiques. Comme vous le savez, l'an 2000
s'en vient, il a fallu investir 300 000 \$ pour être capable d'avoir des équipements optimums.
Tout ça pour un total de 21,3 millions \$ pour les trois dernières années.

370 Évidemment, notre but ultime, c'est de produire une eau traitée en quantité suffisante et
de qualité irréprochable. Alors, je passerai la parole à mon collègue maintenant.

M. ANDRÉ AUBIN :

375 Nous avons parlé, monsieur Gagné notamment, des zones de pompage et de distribution de l'eau traitée. Vous avez ici une vue en plan de l'Île de Montréal avec différentes couleurs qui montre, si vous regardez attentivement, vous avez des petits carrés noirs qui représentent la position des usines de production et de pompage.

380 Vous voyez que la Ville a été divisée en six zones de distribution, qui est fonction de l'élévation en tant que telle. De fait, lorsqu'on regarde en coupe verticale le même aménagement, vous vous apercevez qu'on a... de fait, nos précurseurs, notamment monsieur DesBaillets, d'ailleurs c'est pour ça qu'on lui a attribué notre plus grosse usine, avait eu disons l'idée d'utiliser la dénivelée gravitaire, c'est-à-dire le Mont-Royal pour assurer la distribution de
385 l'eau avec une certaine pression au niveau des usagers. Alors, tous les réservoirs ont été placés en fonction d'une pression ou d'une tête d'eau, ce qui permet que, évidemment advenant une courte absence d'électricité, l'eau peut se rendre chez les usagers sans aucun autre artifice. Cependant, l'électricité est nécessaire pour remplir les réservoirs évidemment et pour produire l'eau.

390 Alors, vous avez ici une diapositive qui montre, tantôt on a parlé des quantités en kilomètres du réseau d'aqueduc. Voici une diapositive qui présente l'âge des conduites. Alors, vous pouvez voir qu'effectivement, avant 1900, 7 %. Avant 1920, 20 %. Avant 1930, 14 %. Avant 1959, 25 %. Avant 70, 21 %. Et dans les années 80-90, 13 % du réseau ont été
395 construits.

Alors, les diamètres des conduites principales varient de 400 à 2 700 millimètres, tandis que les diamètres des conduites secondaires sont de 100 millimètres à 350 millimètres.

400 À Montréal, il y a une petite ambiguïté ou un overlap, si on veut, au niveau des conduites principales lorsqu'on arrive autour de 14 à 16 pouces de diamètre dans l'ancien système, parce que si une conduite est dans une rue avec raccordement, même si elle est de 14 ou de 16 pouces, elle va être considérée comme une conduite secondaire. Normalement, nos conduites principales ont la propriété d'avoir très peu de raccordement dessus, donc
405 peuvent être gérées différemment des autres conduites.

En plus des prises d'eau des usines de traitement et des stations de pompage, des réservoirs et des conduites, la Ville de Montréal doit fournir le service et assurer l'entretien sur environ 260 000 branchements, 13 000 bornes d'incendie et de l'ordre d'à peu près 22 000
410 vannes et chambres de vanne utilisées pour isoler les divers tronçons du réseau lors des travaux soit d'entretien, de réparation ou de modification du système de distribution.

Vous avez ici une représentation graphique de l'inventaire des conduites d'eau par matériau. Alors, vous vous apercevez que dépendant des classes de diamètre, donc
415 secondaire et principal, généralement on retrouve à peu près toutes les sortes de matériaux,

acier, béton, fonte grise, fonte ductile. Évidemment, les quantités représentent les plus fortes années de développement.

Ce pourquoi on tenait à vous montrer ça, c'est que évidemment le réseau de Montréal est très bien maillé, la conception hydraulique a été bien faite et on a un autre avantage, c'est qu'avec un réseau aussi vaste que le nôtre, on a de plusieurs types de diamètre dans plusieurs types de matériau. Ce qui fait que finalement, même si certains procédés se sont montrés défectueux pendant quelques années, on parle notamment de certains matériaux qui, après la guerre, ont été produits avec une moins bonne qualité que d'autres, on n'a jamais un problème majeur ou répandu, c'est toujours un problème local, c'est toujours un problème qui peut être cerné. Ça ne s'étend jamais à la grandeur du réseau.

Maintenant, au niveau du réseau d'égouts. Alors, vous avez ici le réseau d'égouts en termes d'âge des conduites. Le réseau d'égouts comprend, disons, 400 kilomètres d'égouts collecteurs et 2 100 kilomètres d'égouts secondaires. Il y a environ, comme on a mentionné, 20 % des égouts secondaires qui ont plus de 80 ans. Alors, vous avez ici la distribution un peu plus fine entre disons celle avant 1899 et aller jusqu'à 1995, les dernières installations. Là, on ne parle pas évidemment de développement qu'on peut considérer comme mineur en termes de longueur ou de chose du genre. Alors, vous voyez, donc l'âge moyen est assez élevé.

Les types de matériau composant les conduites d'égouts, la majorité sont donc en béton. Évidemment, une grande partie de ça vient des collecteurs qui sont généralement de cet aspect-là. La brique, vous avez 35 %. Maintenant, quand on parle de brique, on parle de très grande majorité de conduites ovoïdes, de 2 pieds par 3 pieds ou de 2.6 par 3.6. C'est en brique et ça représente la majorité des égouts locaux comme on pourrait dire.

Alors donc, pour les grands diamètres, on varie de 1 200 à 4 500 millimètres, tandis que les conduites secondaires sont généralement entre 375 et 1 050 millimètres. Les matériaux utilisés pour ces conduites sont majoritairement béton, brique, grès, PVC. Les autres matériaux qui sont moins de 2 %, ce sont les conditions spécifiques, soit des conditions de sol très agressives ou des choses du genre.

Nous avons aussi pensé présenter l'évolution des investissements au niveau PTI pour les infrastructures, aqueduc, égouts. À l'extrême gauche du graphique, vous voyez qu'il y a deux couleurs, deux chiffres, c'est parce que ça représente une intervalle. De fait, la précision de nos données nous disait que c'était entre 15 et 20 millions pour la fin des années 80 et que pour les années 91-92, l'intervalle se situait à peu près entre 10 et 12 millions \$.

Vous remarquerez que pour les années où la Ville de Montréal a bénéficié d'un programme tripartite de rénovation en infrastructures urbaines, les investissements ont été significativement augmentés et que, depuis lors, effectivement les montants sont revenus avec une certaine stabilité. Maintenant, les deux montants d'extrême droite où c'est marqué « inscrit », c'est que suite à l'adoption par le Comité exécutif de la volonté d'investir 125 millions sur cinq

ans, ça va modifier effectivement, on va réviser les montants 2000-2001 pour s'ajuster à cette nouvelle réalité-là.

Alors, ça comprend dans ces coûts-là les coûts investis au niveau des égouts collecteurs, des conduites principales d'aqueduc, excluant le développement, la reconstruction de conduites vétustes et les usines de filtration.

Montréal rénove et reconstruit ses infrastructures de production et de distribution d'eau et de drainage par des budgets prévus au programme triennal d'immobilisation. Le tableau que je viens de vous décrire vous indique ce qui s'est produit depuis les années 90. Des sommes importantes furent consenties dans le cadre du programme tripartite et on peut les résumer de la façon suivante: au niveau des égouts collecteurs, on parle de 57 millions \$; des conduites principales d'aqueduc, on parle toujours pour la période du PTRIU, 27,6 millions \$; remplacement de conduites vétustes, 12,7 millions \$ et il y a eu 3.3 millions \$ qui ont été investis dans les nouvelles technologies.

Avec ces crédits, la Ville de Montréal a pu réaliser des projets d'expérimentation de nouvelles technologies comme le remplacement de conduites sans creusage et l'auscultation des réseaux. Les résultats préliminaires de ces essais ont été diffusés par le MAM dans son répertoire.

Bien que ce programme a permis de réaliser des progrès majeurs dans la résolution de problèmes fonctionnels, exemple surcharge d'égouts et insuffisance d'alimentation en eau, donc augmentation de conduites pour boucler des secteurs ou surcharge d'égouts, on pense surtout aux aménagements qui ont eu lieu dans la ruelle Saint-Ambroise où la population de Saint-Henri avait depuis maintenant près de deux décennies des surcharges récurrentes de plusieurs millions \$ lorsqu'il y avait des pluies intenses, alors, maintenant on a mis en service des réservoirs qui, effectivement depuis 1997, ont heureusement éliminé ces surcharges-là et ainsi économisé beaucoup de problématiques au niveau de nos résidents.

Les montants consentis en matière de rénovation proprement dite ont donc été moindre puisque ces gros projets mobilisateurs là ont été effectués à ce moment-là.

Les efforts des prochaines années seront axés principalement sur le diagnostic et la rénovation des réseaux. En ce sens, le Comité exécutif annonçait le 21 avril dernier un plan d'investissement et d'intervention de 25 millions \$ par année pour une durée des cinq prochaines années. Le 25 millions \$ peut actuellement se décortiquer de la façon suivante: 2 millions \$ en diagnostic; 13 millions \$ en réparation, réhabilitation, rénovation de réseau d'aqueduc et 10 millions \$ pour les égouts.

Nous avons mentionné déjà que Montréal est l'une des villes productrices d'eau. Le prix de l'eau potable est fixé suite aux processus de la Commission municipale du Québec. Pour Montréal, l'eau vendue aux municipalités qui sont propriétaires de leur réseau est donc de 14,7 ¢

le mètre cube et de 22 ¢ le mètre cube pour celles dont la Ville de Montréal est propriétaire du réseau. Ce qui en fait quand même un des prix les plus bas au Québec.

505 Une des grandes difficultés de la fiscalité municipale actuelle est l'impossibilité de provisionner le renouvellement des infrastructures vieillissantes à même la tarification de l'eau. Ces dépenses doivent donc être puisées à même le programme d'immobilisation, ce qui réduit les sommes disponibles pour les autres projets municipaux en raison de la capacité limitée d'emprunt.

510 Ainsi donc, comme conclusion, alors le défi des prochaines années à la Ville de Montréal, au Service des travaux publics et de l'environnement, c'est d'assurer de pérenniser les infrastructures usine, aqueduc, égouts, afin de continuer de produire et de distribuer une eau potable de qualité tout en réduisant les débits distribués per capita qui, comme on le sait, 515 ont été mentionnés hier comme étant dans les plus élevés de la province.

Merci beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

520 Merci bien, monsieur Aubin. Je pense que ça va bien susciter un certain nombre de questions. Alors, juste deux petites précisions, s'il vous plaît. Quand vous parlez du PTI, c'est bien le Plan triennal d'immobilisation?

525 **M. ANDRÉ AUBIN :**

C'est exact, le Programme triennal d'immobilisation.

LE PRÉSIDENT :

530 Et PTRIU?

M. ANDRÉ AUBIN :

535 Ça, c'était le Programme tripartite d'investissement en rénovation des infrastructures urbaines. C'était conjoint, le gouvernement du Canada, du Québec et les municipalités.

LE PRÉSIDENT :

540 Merci.

M. ANDRÉ AUBIN :

Nous allons céder notre place à nos collègues.

545

UN INTERVENANT :

Monsieur le président, je m'excuse, est-ce que ça serait possible pour la Ville de déposer une copie de leur présentation?

550

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. C'est déjà fait dans notre cas.

555

Alors, je m'excuse donc de la certaine passivité à laquelle on vous confine pour l'instant, mais je pense que c'est indispensable d'avoir un certain nombre d'informations de base. On vient d'avoir un portrait au niveau de la Ville de Montréal. Passons maintenant à la Communauté urbaine de Montréal.

560

Alors, je laisse la parole à monsieur Lévesque. Il fera la présentation pour son groupe.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

565

Alors, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire. Alors, mon collègue Jean Troalen, qui est directeur de la division de l'assainissement de l'air et de l'eau pour la Communauté urbaine de Montréal, et moi-même en tant que directeur de la station d'épuration, on va tenter, au cours des prochaines minutes, de vous décrire brièvement les principaux éléments du Programme d'assainissement des eaux usées de la Communauté.

570

Alors, on ne pourra pas entrer évidemment dans les détails compte tenu du temps qui nous est alloué, mais j'imagine qu'on pourra, lors de la période de questions, éclaircir les points qui pourront présenter un intérêt particulier pour cette Commission.

575

Alors, dans un premier temps, rappelons que la Communauté urbaine de Montréal a été créée en 1970 et, à ce moment-là, elle s'est vue confier le premier mandat qui était d'intercepter et de traiter toutes les eaux usées de l'Île de Montréal.

580

Alors, à partir de cela, en 1973 a commencé la conception des intercepteurs ainsi que de la station d'épuration et la construction, elle, a commencé en 1974. Et par la suite, en 1984, on a commencé à pomper des eaux usées provenant de l'intercepteur nord, et par la suite, on a continué la construction de la station d'épuration ainsi que la construction de l'intercepteur sud. Ce qui a fait en sorte que le 23 août 1995, on réussissait à traiter pour la première fois toutes les eaux usées du territoire de la Communauté urbaine.

585

Alors, compte tenu de la complexité de la composition des eaux usées qui sont produites sur le territoire de la Communauté urbaine et compte tenu de la nombreuse catégories

différentes d'industries qui opèrent, et compte tenu du fait aussi que la station d'épuration, comme toutes les stations d'épuration au niveau mondial, n'ont pas été construites pour traiter les toxiques et les métaux lourds qui peuvent y parvenir, il a fallu que le Service de l'environnement mette en place un programme de réduction à la source.

Alors, en 1986, afin de réduire les contaminants, on a mis en place le Règlement 87. Par la suite, en 96, il y a eu la mise en place du Règlement 129 sur la tarification industrielle des grands consommateurs de plus de 150 000 mètres cubes par année, qui visait à réduire les volumes d'eau ainsi que les charges qui étaient produites par ces mêmes industries.

Donc, après l'épuration et la démarche de réduction à la source, il était, je pense, important de mesurer l'efficacité des interventions d'assainissement afin de pouvoir un petit peu rajuster le tir. C'est la raison pour laquelle la Communauté a développé son réseau de suivi des cours d'eau, et déjà à partir de 1973, afin de pouvoir établir une référence initiale de comparaison.

En 84, compte tenu du démarrage de la station de pompage, on a amorcé la surveillance des rejets de l'émissaire et en 1986, comme il a été mentionné hier, il y a eu entente entre le ministère de l'Environnement et la Communauté pour ce même suivi.

Alors, l'interception et l'épuration des eaux usées, la réduction à la source des rejets industriels et des volumes d'eaux usées à traiter et le suivi de la qualité du milieu aquatique constituent les trois volets de notre programme d'assainissement, qui sont évidemment très interreliés.

Alors, je vais commencer tout de suite à aborder un peu plus en détail la question de l'interception et de l'épuration puis, par la suite, monsieur Troalen va suivre avec le contrôle à la source et le suivi du milieu aquatique.

D'abord, la mission de la station d'épuration. Intercepter, épurer les eaux usées du territoire de la Communauté afin de contribuer à l'assainissement des cours d'eau et ce, dans un esprit de préservation des ressources et valorisation des résidus. Ça veut dire pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Pour réaliser sa mission, la station doit rencontrer deux objectifs qui justifient son existence: récupérer 80 % des matières en suspension et récupérer 70 % du phosphore contenu dans les eaux usées. Le phosphore étant évidemment un élément qui favorise la prolifération des algues dans les milieux récepteurs.

Cinq services sont offerts à la station d'épuration: le premier étant évidemment intercepter et traiter les eaux usées. Le deuxième: disposer des résidus en favorisant leur valorisation et leur recyclage. Troisième: traiter avec rémunération certains résidus qui proviennent de l'extérieur, on pense à des bouts de fosses septiques, des bouts de toilettes

chimiques. Quatrièmement: le traitement des neiges usées selon la capacité de nos installations, c'est-à-dire que le réseau des intercepteurs peut recevoir une possibilité, selon nos calculs, de 50 % des neiges usées qui peuvent tomber pendant l'hiver sur le territoire. Et finalement, le dernier élément du service, c'est l'établissement de programmes incitatifs qui visent à réduire la consommation d'eau. Vous allez comprendre un peu plus loin pourquoi.

Alors, la station d'épuration, un investissement de 1 milliard 375 000 millions \$. La capacité de pompage de la station la plus élevée en Amérique du Nord. Un débit équivalent à celui de la rivière Yamaska ou l'Assomption durant la période estivale. Le volume pompé chaque jour: 2 500 000 mètres cubes, l'équivalent du volume intérieur du Stade Olympique, pour imaginer un peu ce genre de volume.

La prochaine image un peu plus surprenante, environ 44 % de toutes les eaux usées épurées au Québec sont traitées à la station d'épuration de la Communauté urbaine. On se serait attendu normalement à un pourcentage un peu plus faible. Deux raisons peuvent expliquer cela, il reste quelques municipalités qui n'ont pas leurs eaux épurées, mais la principale raison vient du fait que le volume arrivant à la station, l'utilisation de l'eau sur le territoire est très élevée.

Les exigences de rejets qui sont demandées par le ministère des Affaires municipales. les deux principaux que je vais mentionner, on peut lire les autres, au niveau des matières en suspension, 20 milligrammes par litre sur une base annuelle et au niveau du phosphore, .5 milligramme par litre.

En ce qui a trait aux matières en suspension rejetées dans le fleuve Saint-Laurent, avant, dans les eaux vertes du Saint-Laurent, le rejet de 300 tonnes sèches par jour représentait 12 % du bilan global de matières en suspension qui étaient contenues dans le fleuve Saint-Laurent. Aujourd'hui, avec les 50 tonnes rejetées, la contribution du territoire à la charge du fleuve est maintenant de 2 %.

Du côté du phosphore, on rejetait 5.6 tonnes par jour alors qu'aujourd'hui, on en rejette 1.3 tonne. Ce 1.3 tonne représente environ 16 % de la charge globale de phosphore dans le fleuve, alors qu'il était de 65 % avant le traitement des eaux usées.

Notons que le niveau actuel de rejet des matières en suspension, le 50 tonnes par jour que je viens de mentionner ainsi que celui du phosphore de 1.3 tonne par jour, que vous avez observés sur les deux derniers graphiques, peuvent être abaissés au cours des prochaines années si le volume ainsi que la charge arrivant à la station diminuent.

Du côté des volumes pompés par année, on voit l'évolution. Je disais tout à l'heure qu'on a consommé en 84; le traitement, lui, a commencé aux alentours de 86-87. En orange, c'est évidemment le volume d'eaux usées provenant de l'intercepteur nord. Rouge, rouge, un

espèce de rouge provenant du sud. Donc, juste pour illustrer que 1996 a été la première année où on a traité les eaux usées du territoire de la Communauté.

675 Parmi ce qui est récupéré, les quantités, d'abord les quantités de résidus de grilles. Alors c'est tout ce qui est plus gros que 2.5 centimètres, plus gros qu'un pouce. Une moyenne d'à peu près 600 tonnes par année, ça veut dire 2 tonnes par jour, pas tellement élevé, sauf que les aspects qui sont récupérés sont ceux qui, vraiment, brisaient l'esthétique des cours d'eau, tout ce qui pouvait flotter, les algues, condoms, diachylons, tout ce que vous voulez, 680 alors sont maintenant récupérés à la station.

Du côté du sable, une moyenne d'à peu près 10 000 tonnes par année. Ça varie évidemment en fonction de la granulométrie, du sable utilisé par les municipalités et fonction également de la quantité de sable qu'on va ajouter dépendant des hivers.

685 Au niveau des gâteaux, c'est-à-dire ce qui est récupéré. Les gâteaux, c'est la boue récupérée dans les décanteurs dont on a enlevé l'eau, on l'a amenée à une siccité de 33 % environ. Il faut l'expliquer parce que ce n'est pas toujours clair. On évite souvent de dire les vrais mots.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes tombé dans les centre d'intérêt de ma collègue, les gâteaux!

695 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Je disais donc qu'il y a 300 000 tonnes par année de gâteaux récupérés. C'est l'équivalent, pour l'imager un peu, c'est l'équivalent de deux camions semi-remorques sur le pont Jacques-Cartier à toutes les heures, 24 heures par jour, sept jours par semaine, 365 jours par 700 années qui déverseraient ces gâteaux-là dans le fleuve Saint-Laurent. C'est ce qu'on déversait d'une façon un peu inconsciente avant 1984, rivière des Prairies et fleuve Saint-Laurent.

Du côté du coût de l'interception et du traitement, au niveau de l'exploitation, 43.5 millions \$ par année. Frais de financement à long terme payés par le contribuable de la 705 Communauté urbaine, 34.4 millions \$, pour un total de 78. Il ne faut pas oublier l'investissement du gouvernement provincial qui représente 75 % du montant total de frais de financement. Ça voudrait dire un autre 100 millions \$ à rajouter au montant de 78. Ce qui donne un coût par habitant de 43,92 \$. Si on veut ramener ça au niveau du potentiel fiscal, par exemple, pour chaque 100 000 \$ au niveau résidentiel, ça représente à peu près 60 \$. Donc, une maison de 710 200 000 \$ sur le territoire de l'île, ça lui coûte 120 \$ pour l'interception et le traitement des eaux usées.

Si on regarde maintenant la répartition par objet de dépense des coûts d'opération de la station d'épuration, on se rend compte qu'il y a deux genres de dépenses finalement. Il y a ce

715 qu'on appelle les frais fixes, qui sont composés des coûts de main-d'oeuvre pour 17 millions \$, service et entretien et réparation, qui représentent à peu près 52 %. Et on a la couleur orange qui sont les coûts variables. Les coûts variables, 47 %, 21 millions \$, qui sont des coûts d'électricité, gaz naturel, produits chimiques, pièces et équipements d'entretien qui usent en fonction donc de la quantité d'eau qui va arriver à la station d'épuration.

720 Je voudrais souligner ici que depuis 91, les employés de la station ont travaillé très fort à améliorer la productivité du procédé, des équipements, leur productivité même, de telle sorte que la récupération des coûts variables a été, entre 91 et aujourd'hui, de 8.5 millions \$. Ça veut dire qu'on a un budget de 43.5 et n'eût été de cette amélioration de productivité, on aurait un budget de 52 millions \$.

725 Si je vous fait mention de cela, monsieur le président, c'est que c'est pour indiquer qu'il n'y a plus beaucoup de marge de manoeuvre au niveau des coûts variables pour une réduction des coûts à la station d'épuration. On peut peut-être améliorer ça encore de 1 ou 2 millions \$.
730 Mais il est très important qu'on réalise que, compte tenu du fait que les coûts variables sont de l'ordre de 50 %, plus on va diminuer le volume d'eau arrivant à la station, plus on va diminuer les coûts d'opération également.

735 Regardons justement certaines comparaisons en fonction de la consommation. Alors la consommation résidentielle, si on la regarde un peu au niveau du monde, un peu plus de 400 litres par personne par jour aux États-Unis, 350 litres par personne par jour au Canada, 175 litres par personne par jour en France et en Allemagne, qui est à peu près la moitié du Canada, et on peut mentionner certaines grandes villes d'Afrique à 30 litres par personne par jour. Et là, on va regarder ça un peu plus près, alentour de chez nous: Détroit à 960 litres par personne par jour, Toronto 590, et comme je le mentionnais hier, 1350 litres par personne par jour sur le territoire de la Communauté. On ne peut pas encore qualifier ce niveau du plus élevé au monde, mais malheureusement on n'en connaît pas d'autres de plus élevé pour l'instant à notre connaissance.

745 Peut-être pour expliquer le 1 350, premièrement d'où il provient, 1 350 litres par personne par jour? C'est la quantité d'eau usée, c'est 2 500 000 mètres cubes par jour divisé par un 1 770 000 personnes, la population du territoire, alors c'est ce qui donne le 1 350. Et il est composé à 20 % de ruissellement et de fonte, c'est-à-dire la pluie et la fonte des neiges pour 300 litres par personne par jour. Pas grand contrôle sur l'économie de ce niveau-là parce
750 que, comme vous le savez ou on pourra vous le montrer, 75 % du réseau de collection, de collecteurs est un réseau unitaire sur l'Île de Montréal.

755 Le deuxième niveau de consommation est le niveau résidentiel, environ 300 litres par personne par jour, 20 à 26 % du 1 350. Et finalement, le plus important, c'est une estimation de 750 litres par personne par jour au niveau industriel, commercial, institutionnel et infiltration, qui provient surtout des fuites des réseaux d'aqueduc au niveau des collecteurs qu'on retrouve à la station d'épuration.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris vraiment un programme de réduction par choix de priorité. Comme on peut l'observer sur le tableau, c'est vraiment une présentation qui est globale. Je ne peux pas minimiser l'importance des consommations résidentielles, je l'ai dit hier, du fait que certaines municipalités du territoire ont des consommations moyennes de 400 à 500 litres par personne par jour. Ces municipalités-là se préoccupent de la sensibilisation comme on devrait tous s'en préoccuper.

Mais il reste qu'on a besoin de faire des choix de priorité, ce que nous avons fait, ce que monsieur Troalen va vous expliquer au niveau des redevances et ce qu'on veut continuer de faire, l'idée étant vraiment à moyen terme, qu'on dit six à sept ans, de réduire la quantité d'eau usée arrivant à la station de 20 % au cours des prochaines années et ça représente 500 000 mètres cubes. Et 500 000 mètres cubes à 500 litres par personne par jour, ça représente une consommation pour 1 million de personnes, juste une question de représenter certaines capacités.

Donc, je laisse la parole à monsieur Troalen qui, lui, à son tour va nous expliquer le programme de réduction à la source ainsi que le suivi des cours d'eau.

M. JEAN TROALEN :

Merci, monsieur Lévesque. Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire.

La deuxième composante du programme d'assainissement des eaux de la Communauté urbaine de Montréal concerne la réduction à la source. Ce dernier a deux volets.

Le premier, c'est le programme de la réduction des contaminants de source industrielle, qui est en vigueur depuis 1986 lorsqu'on a promulgué notre règlement qui porte le numéro 87. Et le deuxième volet, c'est celui du programme des redevances à l'assainissement qui est beaucoup plus récent, qui est en place depuis 1996-97.

Le programme de réduction des contaminants a trois grands objectifs. Le premier, c'est de réduire ce que la station n'est pas conçue pour enlever, c'est-à-dire les métaux comme, par exemple, le cuivre, le plomb, le chrome, le nickel, le zinc et le mercure, et aussi des huiles et graisses. Le deuxième, évidemment c'est de protéger le milieu récepteur. Et le troisième, c'est de protéger les ouvrages d'assainissement en exigeant des compagnies qu'elles neutralisent leurs effluents en ce qui concerne le pH, le tout pour protéger nos équipements et aussi pour protéger la santé des employés qui travaillent dans ce milieu.

Dans un premier temps, nous avons dû, dans les années 80, avant la promulgation de notre règlement, cibler, faire l'inventaire de toutes les industries à Montréal. Sur l'île, il y en a plus de 3 000. Nous avons ciblé les 600 qui étaient les plus polluantes et puis nous avons exigé

de ces compagnies-là qu'elles possèdent un permis de déversement pour qu'elles puissent pouvoir déverser à l'égout.

Ce permis de déversement-là comportait trois volets. Le premier, qui est le plus important, concerne les normes de réduction des rejets. Ces normes de réduction de rejets-là ont requis beaucoup de changements de procédés de toutes ces compagnies-là et puis a exigé, dans beaucoup de cas, des traitements de prétraitement de leurs effluents avant de rejeter ça à l'égout.

Le deuxième volet, c'était d'exiger de ces compagnies, de ces industries-là qu'elles mettent en place des mesures préventives pour éviter des déversements accidentels. Il y a des facilités physique qui font en sorte que si jamais il y a déversement, et bien, ça ne puisse pas aller à l'égout.

Le troisième volet, c'est on demandait à ces compagnies-là d'établir un programme d'auto-contrôle pour mesurer, pour s'assurer que ces compagnies-là rencontrent les normes en tout temps.

Maintenant, pour s'assurer de la conformité avec le permis que l'on donne, notre personnel fait chaque année environ 700 visites à l'improviste dans ces industries. Naturellement, dans certaines industries, on va y aller peut-être seulement une fois durant l'année, mais lorsqu'il y a des problèmes, on peut y retourner beaucoup plus souvent.

Naturellement, nous avons un outil, c'est le Règlement 87, un outil qui a des dents quand même dans le sens qu'il y a une possibilité de poursuite. Mais notre but ultime, c'est quand même d'obtenir des résultats, on n'utilise pas notre règlement comme un instrument punitif.

Maintenant, si on regarde un peu qu'est-ce que ça a donné d'avoir un règlement comme ça, de s'occuper des réductions à la source? Examinons le cas des usines de traitement de surface. Nous en avons 200 sur le territoire, il y en a 150 qui sont quand même assez importantes. Ces usines-là font de l'électroplacage, galvanisation et de l'anodisation.

Si on compare avant et après l'implantation de notre règlement, on peut constater une réduction, c'est quand même assez important en ce qui concerne le débit de ces usines-là, de 2 400 000 mètres cubes par année, ce qui est une réduction de 15 %. Une réduction de 3 344 tonnes de matières en suspension, de MES, ce qui est une réduction de 87 %, ce qui est très important. Une réduction de 182 tonnes d'huiles et graisses pour 84 %. Une réduction des métaux de 304 tonnes, pour une réduction de 91 %. Et une réduction de cyanure, qui est un poison quand même très connu, très violent, de 49.6 tonnes, pour une réduction de 99 %.

Tout ceci, monsieur le président, c'est pour vous démontrer que tout ça ne se retrouve plus dans l'effluent et ne peut pas se retrouver à la station.

845 Si je prends un autre exemple, si vous me permettez, monsieur le président, en ce qui concerne les buanderies industrielles. Nous avons travaillé très activement avec ce type d'industrie-là à Montréal, ce qui a requis de ces petites usines-là des changements de procédé majeurs et un système de traitement physico-chimique complet.

850 En ce qui concerne les buanderies industrielles, il y a eu une réduction de rejets en ce qui concerne le débit de 112 000 mètres cubes par année, pour une réduction de 16 %. Une réduction de matières en suspension de 168 tonnes, pour une réduction de 40 %. Une réduction importante en ce qui concerne les huiles et graisses de 720 tonnes par année, pour une réduction de 89 %. Une diminution de phosphore de 1 tonne par année, pour 92 %. Et en
855 ce qui concerne les métaux, une réduction de 85 %, pour 2.8 tonnes.

Maintenant, on n'a pas pu mesurer quand même, monsieur le président, l'impact de notre règlement comme ça dans tous les types d'industries parce que ça aurait coûté une fortune, mais on a tenté de simuler un peu quelle aurait été la situation si on n'avait pas eu ce
860 programme de réduction à la source.

Dans un premier temps, en bas, les bandes en jaune vous démontrent la quantité réelle de charge de tonnes de métaux envoyés à l'égout depuis 1985, période à laquelle la station n'était pas en opération, jusqu'en 96.

865 On s'aperçoit que malgré un débit qui a triplé depuis 1985 en ce qui concerne les eaux qui sont reçues à la station d'épuration, on s'aperçoit que la quantité en tonnes de métaux toxiques qui arrive à la station est restée à peu près du même montant. Ce qui démontre certainement que si on n'avait pas eu de règlement, si on prend la courbe supérieure, si on
870 simule, si on fait une simple règle de trois, si on prend la charge qu'on avait en 85 avec le débit qui a augmenté, on se serait retrouvé avec quelque chose comme 675 tonnes de métaux toxiques arrivant à la station au lieu du 250 comme on a actuellement. Ça nous amène à croire que notre règlement a amené une réduction d'environ 70 % de métaux toxiques qui arrivent à la station.

875 Même si on sait que notre station d'épuration n'est pas conçue pour enlever les toxiques, on sait quand même que la station enlève 40 % de ces toxiques-là qui arrivent à la station.

Maintenant, le deuxième volet du programme de la réduction concerne notre programme
880 de redevances d'assainissement. Celui-ci a deux objectifs. Le premier, c'est le partage équitable des frais de traitement entre les différents usagers pour les services d'assainissement. Parce qu'on savait qu'il y avait une disproportion entre ce que payait notre citoyen ordinaire et puis ce que payait l'industrie pour le traitement de ses eaux. Et le deuxième, c'était d'inciter ces usines-là à réduire les volumes et aussi les charges traitées à la station.

885

Notre approche a été de tarifier les volumes d'eaux usées industrielles et de certains contaminants reliés à l'égout. En fait, la tarification est basée sur le coût de traitement à la station. C'est exactement ça. Et puis les paramètres utilisés sont le débit premièrement, plus on a d'eau, plus on paie, et les matières en suspension, le phosphore et la DCO, la demande chimique en oxygène.

Maintenant, les résultats. En ce qui concerne la première phase, la première phase concernait -- nous y sommes allés de façon graduelle. On n'a pas «attaqué» toutes les industries en même temps.

Nous avons touché les usines qui avaient un débit supérieur à 200 000 mètres cubes par année. Cette phase-là, elle est en vigueur depuis 96-97, mais les premières factures ont été envoyées en 1998. À l'origine, on pensait toucher 40 industries et puis avec le temps, avec la caractérisation que nous avons faite, on s'est aperçu que nous avons actuellement 67 usines qui ont un débit supérieur à 200 000 mètres cubes par année.

La deuxième phase qui est aussi en vigueur actuellement, on fait la caractérisation, touche les usines qui ont plus de 150 000 mètres cubes par année. Actuellement, nous en avons 12, mais c'est fort probable qu'on va en retrouver d'autres. Ces usines-là vont recevoir leur première facture en janvier de l'an 2000.

Nous sommes actuellement à avoir sur nos plans de travail une troisième phase qui va toucher les usines qui ont entre 100 000 et 150 000 mètres cubes par année. C'est à venir.

C'est intéressant de noter, monsieur le président, ici, que le volume total de nos 67 industries visées par la phase I, en ce qui concerne ces eaux usées, touche à peu près 60 000 000 mètres cubes d'eau par année. Ce qui en fait correspond à 6 % du total de ce que la station reçoit. C'est pour vous montrer l'importance de ce programme-là, parce qu'on sait fort bien que les industries vont faire des pieds et des mains pour faire en sorte que leur débit va diminuer et aussi que leur charge va diminuer.

Comme monsieur Lévesque le disait tout à l'heure, le volume total reçu à la station, c'est une préoccupation majeure.

Maintenant ce qu'on peut s'attendre de ce programme-là de redevances, on anticipe, d'ici l'an 2002, environ 6 millions \$ de redevances. Ce qu'il y a de très innovateur à ce sujet-là, à notre connaissance personne ne le fait au pays ni aux États-Unis, c'est que ces sommes-là, au lieu d'aller dans le fonds consolidé de la Communauté urbaine de Montréal, retournent dans l'environnement.

Autrement dit, on prend cet argent-là et on l'investit dans des programmes municipaux et d'économie d'eau. Ce qui veut dire que ce même argent-là, notre programme de redevances va

avoir un effet double sur, on l'espère, les débits et aussi la charge de ces effluents-là. Je pense que c'est une idée de nos élus locaux, qui mérite d'être vraiment mise de l'avant.

930

Maintenant, la troisième composante de notre système d'assainissement, de notre programme d'assainissement, c'est le suivi du milieu aquatique. C'est notre instrument de mesure pour savoir qu'est-ce qui est arrivé dans le milieu suite à tout ce qu'on fait.

935

Les objectifs de ce suivi du milieu aquatique là sont, la première, c'est de suivre la qualité des eaux intérieures et celles ceinturant le territoire; d'informer la population des progrès réalisés, ce que nous faisons régulièrement lors de séances publiques de la Commission de l'environnement où on dépose nos rapports et on les discute; et aussi naturellement sert aussi à identifier les problèmes qui se posent encore malheureusement, et il y en a beaucoup autour de l'Île de Montréal.

940

Notre approche avec ce programme-là, c'est de dresser un portrait global pour intervenir de façon spécifique.

945

Les différents programmes du réseau de suivi sont les suivants: le premier touche la qualité des cours d'eau en général, autrement dit le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, lac Saint-Louis; la qualité de l'eau en rive tout le tour du territoire; la qualité des eaux des ruisseaux et des cours d'eau intérieurs, c'est assez surprenant mais il y a encore des ruisseaux sur l'île. Et puis l'échantillonnage des contaminants toxiques à la station, on fait l'échantillonnage avant traitement et après traitement. Et aussi des programmes d'échantillonnage des émissaires de la station qui se déversent dans le Saint-Laurent pour tenter de voir qu'est-ce que c'est l'impact.

950

Naturellement, on ne fait pas tous ces programmes-là à chaque année mais on le fait régulièrement.

955

Maintenant, si on regarde un petit peu les résultats qui ont été perçus par ces échantillonnages-là, si on regarde, exemple, dans la région du lac Saint-Louis. Avant interception, avant 1987, on s'aperçoit que tous les échantillons qu'on prenait aux postes qui sont définis un peu plus bas, Sainte-Anne-de-Bellevue, Beaconsfield, boulevard Saint-Charles, Pointe-Claire, Baie de Valois, Dorval, Lachine, on s'aperçoit qu'on était toujours hors norme en ce qui concerne le nombre de baignade. On avait des comptes qui allaient au-delà de 10 000 même coliformes par 100 ml. C'était assez important.

960

Après interception, autrement dit en 1995, on s'aperçoit que dans cette région spécifique-là, la qualité de l'eau a changé d'une façon vraiment drastique et rencontre les normes de baignade.

965

Mais tout ceci, tout ce qu'on vous dit, c'est par temps sec. Par contre, lorsqu'il y a des pluies, la situation change d'une façon assez dramatique. On s'aperçoit ici dans le graphique du

970

haut qui est en gris, qu'en temps de pluie dans la même région, on s'aperçoit que la plupart du temps c'est hors norme; autrement dit que ça ne rencontre plus les normes de baignade. Lorsqu'il y a des pluies de plus de 30 millimètres d'eau. Ce qui veut dire qu'il y a des problèmes dans le système, qui font en sorte que nos citoyens ne peuvent pas utiliser ces cours d'eau là, certains prétendent pour à peu près trois jours jusqu'après la pluie parce que vraiment l'eau est contaminée, par les coliformes fécaux toujours.

Maintenant, la dernière diapo en ce qui concerne le suivi du milieu aquatique riverain concerne notre plan d'échantillonnage que nous avons réalisé en 1998. Nous avons autour de l'île, autour des îles parce qu'il y en a deux, il y a l'Île Bizard qui est là, nous avons 100 postes d'échantillonnage et puis nous avons, durant tout le cours de la saison estivale, nous avons pris des échantillons d'eau. Ici en haut, vous vous apercevez qu'il y a un petit bonhomme en jaune qui a l'air à sourire: usage de contact permis. Et le point noir c'est: usage de contact compromis.

On peut voir autour de l'île que, dans l'ouest et surtout autour de l'Île Bizard et aussi dans la région du lac Saint-Louis, la situation est souvent acceptable pour la baignade. Mais que partout où vous voyez un point noir, c'est parce que soit qu'il y a un problème local ou un problème qui vient peut-être d'ailleurs en ce qui concerne la rivière des Prairies, mais on s'aperçoit que les normes de la baignade ne sont pas respectées.

Il faut dire, monsieur le président, que pour faire ce tableau-là, on a été très très sévère. C'est-à-dire que, par exemple, si on a pris huit échantillons par poste durant l'été, on considérerait que si à deux occasions on dépassait la norme de baignade de 200 coliformes fécaux par 100 ml, tout de suite on mettait un point noir. Ça fait qu'il faut quand même interpréter ce graphique-là avec réserve.

Il faut aussi noter que même si un peu partout, exemple autour du lac Saint-Louis, il y a un petit peu de points noirs, dans le fleuve Saint-Laurent, même si la qualité des eaux s'est améliorée grandement, ce tableau ne le montre pas. Mais si on le comparait à quelque chose qu'on a fait il y a à peu près quinze ans, on s'apercevrait que ce n'est pas noir, noir, noir, noir. La situation s'est beaucoup beaucoup améliorée. On peut même se baigner dans le port de Montréal. Je ne le conseille pas à personne quand même! Puis on attrape même de l'achigan au pied de...

C'est pour vous dire que même, monsieur le président, que c'est quand même encourageant. Il y a quand même encore beaucoup de problèmes. Mais je pense que nos citoyens ne sont pas conscients qu'on commence à avoir des endroits autour de l'île où vraiment ils peuvent se baigner. Je ne suis pas certain que nos citoyens savent ça.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez abréger, s'il vous plaît. Pouvez-vous finir parce que les gens sont... Le plus vite la conclusion arrivera, le mieux ça sera.

M. JEAN TROALEN :

Il ne faut pas se presser, monsieur le président. Comme conclusion, on aimerait vous dire qu'on est conscient qu'il y a énormément encore de choses à faire. Il y a énormément de défis à relever. Et puis, entre autres, en ce qui concerne les défis à relever, le premier, c'est la réduction des volumes d'eaux usées. Le deuxième, c'est la réduction à la source des contaminants ciblés. Le troisième, c'est le problème de la désinfection des eaux. Le quatrième, c'est la gestion des eaux pluviales, c'est un problème important qui implique énormément d'argent, beaucoup de partenaires là-dedans. Et en dernier aussi, l'optimisation et l'amélioration du procédé, il y a toujours des améliorations possibles. Et la valorisation des résidus.

Ce qui termine, monsieur le président, ma présentation. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, si vous permettez, je permettrai des interventions après. Il arrive que j'avais demandé deux exposés de 20 minutes et j'en ai eu deux de 35, et c'est généreux. Merci chacun de part et d'autre de votre grande générosité. Alors, pour ne pas être en reste, je vais suspendre l'audience pour aérer et donner un petit peu de détente pour quinze minutes et on se retrouve sur des questions complémentaires.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

Si par hasard vous avez promis à quelqu'un de l'appeler avant la fin de la soirée, n'attendez pas la fin de la soirée, vous risquez de l'appeler très tard. Il y a beaucoup de gens qui veulent poser des questions. J'ai promis hier à monsieur Marchione de relayer sa question. Vous êtes là, monsieur Marchione?

Alors, monsieur Marchione, vous avez posé une question hier et maintenant les gens de la Ville de Montréal sont ici pour y répondre.

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui.

1055

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous reformuler votre question? Si vous ne la reformulez pas, je vais le faire moi-même et je peux la trahir. Alors, allez-y.

1060

M. VINCENT MARCHIONE :

D'abord, je suis président du Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal. Ma question était à l'effet que j'ai vu un article dans les journaux qui disait que l'infrastructure de l'aqueduc de Montréal, elle était tellement désuète qu'il y avait une perte de 40 % d'eau potable. Et si j'apporte cette question ici, parce que je trouve que c'est très pertinent et je trouve que c'est vraiment énorme 40 %. Si ç'avait été 4 %, je ne serais pas venu poser cette question.

1065

LE PRÉSIDENT :

1070

Très bien.

Monsieur Aubin, ça ne doit pas être une surprise que de voir cette question-là arriver? Alors, allez-y.

1075

M. ANDRÉ AUBIN :

Effectivement, monsieur le président, sauf que c'est une question qui, effectivement, on pourrait appeler une question ouverte et à développement dans le sens où vous allez voir, ce n'est pas une démonstration mathématique facile.

1080

Alors, effectivement, dans le cadre justement d'une présentation qui est faite au comité exécutif dans le bilan de presse qui a été fait par madame Eloyan à la suite de cette rencontre-là, effectivement, elle a parlé que le réseau d'aqueduc perdait de l'eau à la hauteur de 40 %.

1085

Alors, il faut d'abord contextualiser en disant que 40 % pour un réseau, ça peut sembler beaucoup quand on part de l'absolu. Cependant, les études faites par l'INRS, par d'autres villes au niveau de la province de Québec, stipulent qu'un réseau enfoui en excellente santé, on parle approximativement de 20 % de fuite.

1090

Pourquoi on dit ça? C'est qu'une ville qui est privilégiée comme je mentionnais hier, c'est-à-dire la ville de Paris qui a, à l'intérieur d'un réseau, ce qu'on peut appeler des galeries techniques ou du moins des égouts surdimensionnés, accès en tout temps à ses conduites d'aqueduc a, après des investissements qui sont majeurs, un taux de fuite de l'ordre de 8 à 10 %.

1095

Alors, il est donc reconnu dans le milieu qu'un excellent réseau souterrain est de l'ordre d'à peu près de 20 % de fuite. Maintenant, quand on parle de fuite, c'est un mot qui est inexact. On parle de consommation non expliquée. Voici pourquoi je vous dis ça.

1100 À Montréal, le seul chiffre officiel que nous avons, c'est la production calibrée des usines de production d'eau. Ensuite, comme j'ai mentionné dans ma présentation, il y a des villes qui possèdent un compteur, il y a des villes qui ne possèdent pas de compteur; il y a des industries avec compteur, il y a des industries sans compteur; il n'y a pas de compteur au niveau des résidences. Et au niveau institutionnel, il peut y avoir là aussi, que ce soit au niveau
1105 des hôpitaux, écoles ou des lieux de culte, il peut y avoir des compteurs mais ils ne servent pas à des fins de mesure, ce qui fait qu'on ne peut pas prédire dans quel état -- exemple, vous pouvez vouloir faire une lecture et certains compteurs ont une soixante d'années, ce qui fait que la lecture n'est pas nécessairement de qualité.

1110 Alors donc, c'est difficile de faire un bilan fermé des quantités d'eau qui sont utilisées par quel type d'usager, où, quand et comment. À ce moment-là, on procède par une formule qui est démontrée à chaque année à la Commission municipale du Québec, par attribution de volume de consommation.

1115 Si on considère en plus que le réseau a près de 2 700 kilomètres de conduites, qu'il y a 260 000 branchements, 20 000 bornes-fontaines et avec 20 000 vannes et accessoires, vous considérez à chaque pièce il y a des joints, chaque joint est un risque de fuite en tant que tel.

1120 Pourquoi est-ce que ces joints-là peuvent avoir des fuites? Premièrement, on a vu, il y a une bonne partie du réseau qui commence à être âgée, qui a été installée dans des bonnes conditions au départ mais évidemment tout évolue.

1125 Alors, les conditions hivernales que nous avons avec les profondeurs de froid; un paramètre non négligeable, l'infiltration des sels de déglacage; le fait que Montréal soit une ville de type nordique, il y a énormément d'épandage pour assurer la sécurité des déplacements de véhicules, avec les moyens limités d'investissement, à un moment donné il y a des fissures dans l'asphalte, il y a pénétration de produits de saumure qui, finalement, changent les conditions chimiques du sol.

1130 Si bien que maintenant on parle d'échanges ioniques, de courant vagabond, d'effet de pile, toutes sortes de types de corrosion qui, il y a dix - quinze ans, on connaissait la corrosion par l'oxygène puis on disait: c'est à peu près ça. Maintenant, on s'aperçoit qu'il y a toute une gamme d'interventions physico-chimiques qui viennent influencer la condition des conduites.

1135 De plus, ça peut sembler anodin, il y a les véhicules de transport sont de plus en plus lourds. Étant de plus en plus lourds, ça malmène la chaussée, ça amène des vibrations en profondeur et, ça aussi, ce sont des conditions dégénératives.

On a, dans les pertes, observé, mais qu'on n'a pas quantifié par des visites
 1140 systématiques dans les commerces, l'usage dans certains commerces d'air climatisé ou de
 réfrigérateur à compresseur refroidi à l'eau. Ces équipements-là doivent être dotés
 normalement de vannes qui leur permettent d'interrompre la circulation d'eau dans certaines
 conditions, sauf que les faibles échantillonnages qu'on a pu faire l'année passée sur douze
 1145 visites, dix étaient défectueuses. Ce qui équivaut dans la plupart des cas à voir un robinet d'un
 diamètre d'un demi-pouce de diamètre qui coule à temps plein.

En plus de ça, il y a près de 400 à 500 000 personnes qui viennent travailler à Montréal
 chaque jour. Ils ont donc une consommation d'eau. Comment attribuer ces volumes-là,
 vraiment quel est ce volume-là et comment l'attribuer au niveau des consommations?

1150 Ensuite, quelques conditions particulières à Montréal. Montréal possède plusieurs
 kilomètres de villes souterraines. Évidemment, ça permet des échanges techniques par ces
 corridors-là qui sont très différents, qui peuvent déstabiliser puis amener une conductivité qui
 peut abîmer les conduites qui sont à proximité.

1155 Il y a eu, je vous rappelle, quelques travaux notoires, Décarie, Ville-Marie, les travaux
 comme la construction de l'OACI. Ça, ce sont toutes des perturbations du milieu naturel et des
 conduites qui étaient déjà installées depuis longtemps. C'est difficile de mesurer les impacts de
 ces déstabilisants-là.

1160 Et nos groupes d'intervention, c'est-à-dire nos régions procèdent environ à 2 050
 interventions de réparation par année sur le réseau. Grosso modo, 70 % de ces interventions-là
 sont au niveau des 260 000 branchements, 23 % au niveau des conduites de 300 millimètres et
 moins de diamètre.

1165 Alors c'est toutes ces sources-là combinées, qui font dire qu'on a à mieux expliquer ou à
 trouver et à réparer les pertes d'eau pour une valeur approximative de 20 %. C'est pour ça que
 dans le montant qui est annoncé dans le même communiqué, il y a 2 millions \$ récurrents par
 année qui va être appliqué à ce que nous on appelle le diagnostic et qui, de fait, peut être
 1170 appelé d'une façon générale le monitoring de réseau.

Ce dont on s'est aperçu en regardant de plus près notre réseau de conduites principales
 et secondaires, c'est qu'il faut créer des points de contrôle entre lesquels on pourra... parce que
 Montréal n'est pas en faveur d'installer des compteurs aux résidences. Monétairement, ce n'est
 1175 pas viable et de toute façon l'information recueillie ne serait pas nécessairement non plus des
 plus pertinentes.

Par contre, nos hydrauliciens sont capables d'identifier avec certitude des noeuds, des
 emplacements aux confluent de conduites principales et secondaires où, en dotant les
 1180 chambres de débitmètre permanent ou temporaire, on aura des lectures permettant d'associer
 d'un point à un autre s'il y a eu des pertes d'eau, facilitant ainsi la recherche, et où en

connaissant si la condition est stabilisée en voyant une variation de débit et d'interpréter qu'il y a effectivement une nouvelle fuite qui est induite ou tout ça.

1185 Parce que les fuites ou les pertes, elles peuvent être pendant longtemps dans le sol au niveau d'une conduite, une conduite principale, parce que ça n'a pas d'effet négatif sur la structure. La conduite étant tellement épaisse, tellement stable, tellement grosse que s'il y a des trous dedans, l'eau va sortir avec une bonne pression, elle va perdre de bons débits, des bonnes quantités, sauf qu'on s'en apercevra pas nulle part.

1190 Alors donc, la pertinence de mieux monitorer, d'installer ces équipements-là qui vont nous amener graduellement à une meilleure connaissance de comment l'eau circule dans le réseau, où il y a des pertes et de faire des interventions plus rapides. On va perdre moins d'eau, on va faire moins de dommage à nos infrastructures et on sera en mesure à ce moment-là de donner un meilleur service global.

1195

LE PRÉSIDENT :

1200 Ça va. Monsieur Aubin, est-ce que vous confirmer ou vous infirmer l'information comme quoi il y a 40 % de fuite dans le réseau de Montréal?

M. ANDRÉ AUBIN :

1205 40 % actuellement, c'est l'hypothèse de travail avec laquelle on débute notre programme.

LE PRÉSIDENT :

1210 Derrière votre exposé, est-ce qu'il y a une étude réalisée déjà?

M. ANDRÉ AUBIN :

1215 La seule étude, disons, qui a amené... disons, il y a des connaissances acquises au fil des ans d'une part, mais il y eu l'étude en partenariat dont j'ai parlé hier avec le CNRC, l'INRS, le CERIU, le MAM et la Ville de Montréal qui est planifiée pour disons être disponibles très bientôt, où fin mai, début juin, nous devrions avoir la rencontre dont j'ai parlé hier. Ça a été confirmé par le président directeur général du CERIU. Session de travail où devrait normalement se produire la signature par les partenaires du document. Une semaine plus tard, le document pourrait être à notre comité exécutif et dès lors, donc on parle au plus tard vers la

1220 mi-juin, le document pourra être public et distribué.

LE PRÉSIDENT :

1225 Il a perdu une semaine sur hier, mais c'est correct. Dans cet ordre-là, si je l'ai le 15, je vous féliciterai.

M. ANDRÉ AUBIN :

1230 Monsieur le président, c'est surtout parce qu'on ne sait pas quelle facilité le comité exécutif va admettre le document, ça leur prend soit trois ou dix jours. Alors, c'est pour ça que je suis obligé de donner deux dates.

LE PRÉSIDENT :

1235 Donc, pour l'instant, il y a l'étude du CERIU. Est-ce que vous avez utilisé des méthodes comme, par exemple, ce que la Ville de Laval nous a dit pour faire les observations sur son réseau, des méthodes sonores entre les bornes-fontaines, par exemple? Est-ce que ce sont des choses que vous avez, des surveillances de télémétrie, etc.?

1240 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Sans divulguer de secret de l'étude, c'était le mandat du CNRC qui avait le volet haute technologie. On ne se cachera pas qu'en tant que ville centrale importante, nous sommes à la recherche de tout outil électronique ou autre fiable permettant de connaître l'état du réseau.
1245 C'était le mandat qui a été donné au CNRC.

Malheureusement, des études théoriques et pratiques sur le terrain, vous savez, le CNRC a des champs pour faire des tests, ils ont enfoui des conduites et ils simulent des conditions à l'aveugle, aucun système, même les trains électromécaniques, le géoradar, rien
1250 n'a détecté de façon infaillible les fuites créées ou non. Alors, de ce côté-là, actuellement le seul outil que nous avons de fiable, c'est pour les conduites secondaires et c'est notre corrélateur acoustique. Au niveau des conduites principales, ça serait à date indirect et ça serait par les débitmètres.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez de 40 % comme considérant général. Est-ce que vous parlez pour la Ville de Montréal seulement ou aussi pour toutes les villes où vous possédez le réseau d'aqueduc?

1260 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Tout est inclus où on est propriétaire.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous savez la quantité d'eau que vous produisez?

M. ANDRÉ AUBIN :

1270 Oui, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1275 Non, non, mais c'est parce que dans l'audience, il y a des villes qui ne sont pas capables d'identifier la quantité d'eau qu'ils produisent d'une manière rigoureuse.

1280 Dans votre exposé, monsieur Lévesque, j'ai eu l'impression qu'il y avait quelques allusions à un malaise à l'égard de la présence d'un excès d'eau à l'usine de traitement, est-ce que j'interprète mal votre pensée?

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

Un malaise par rapport au volume?

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

1290

Non, je pense que vous m'avez bien décodé. Le volume que nous recevons d'abord nous procure une dépense supplémentaire que je considère un peu inutile. L'économie de 20 % des eaux usées qui arriveraient à la station permettrait une économie de coût variable qu'on estime pour le territoire de la communauté - ça, c'est pour les usines productrices d'eau potable ainsi qu'à la station d'épuration - économie qui varie entre 5 et 8 millions \$ par année. Donc, une économie à mon sens pas négligeable.

1295

1300

Mais si on oublie l'aspect financier, il faut savoir aussi que tous projets d'investissement futur pour ajout d'équipements sont affectés par le volume qui entre à la station. Les débordements en rive lorsqu'il pleut sont affectés par le volume qu'on reçoit à la station. La qualité du rejet, parce que étant donné que notre objectif est de rencontrer les normes du ministère des Affaires municipales, la qualité ou l'amélioration de la qualité des rejets est affectée par la quantité d'eau qui arrive à la station. Donc, ça vous explique pas mal pourquoi il y a un besoin d'amélioration.

1305

LE PRÉSIDENT :

1310

Monsieur Dumont, monsieur Aubin de la Ville de Montréal annonce qu'une perte de 20 % est normale dans un aqueduc enfoui. Est-ce que vous avez des données au Ministère? Est-ce qu'à vos yeux, 20 %, c'est normal ou si le normal est plutôt de 10 % ou de 25 % si on parle de conduites d'aqueduc qui sont enfouies dans le sol québécois?

M. YVAN DUMONT :

1315

Ce qu'on remarque généralement, en tout cas d'après les informations qu'on a, c'est que les taux de perte peuvent varier facilement entre 15 et 40 %. Je pense que c'est utopique de penser qu'on va éliminer complètement les fuites dans des réseaux d'aqueduc. Par contre, viser entre, je dirais, 15 %, me semble quelque chose de très raisonnable.

1320

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre Ministère a une méthodologie ou un guide pour aider les municipalités à détecter les pertes, les fuites d'un réseau d'aqueduc?

1325

M. YVAN DUMONT :

Non, le Ministère n'a pas produit comme tel, lui-même, de guide à cet effet-là. Nous avons tout simplement suggéré, comme je vous l'ai mentionné hier, aux municipalités une série de mesures visant l'économie d'eau, et une de ces premières mesures-là sur laquelle on insiste

1330 beaucoup, c'est évidemment la mesure de l'eau et la mesure donc de la consommation aussi sur le réseau de façon à détecter les fuites ou les surconsommations.

LE PRÉSIDENT :

1335 Là, on ne parle pas de compteur en fonction de la tarification mais on parle de mesuromètre, si on peut dire, d'instrument de mesure de quantité d'eau pour pouvoir pressentir les fuites ou les excès de consommation.

M. YVAN DUMONT :

1340 Exact. On parle de bilan à ce moment-là. Donc, d'avoir un bilan fermé pour expliquer soit les consommations ou les pertes sur le réseau et les localiser également.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1345 Monsieur Dumont ou la Ville de Montréal, est-ce que vous avez des comparables, autrement dit des données qui permettent de comparer la performance de Montréal par rapport à d'autres villes qui ont des systèmes comparables? Par exemple, si j'ai bien compris l'objectif de réduction, l'objectif est 20 %, la cible est 20 % et par exemple en termes de taille, la Ville de
1350 Québec n'est certainement pas comparable, mais les gens de la Ville de Québec nous avaient dit qu'ils ont actuellement 20 % de pertes pour un réseau qui a commencé à être implanté en 1860, un réseau enfoui également de même nature.

1355 Alors, la question est : est-ce qu'il y a des comparables? Monsieur Dumont ou monsieur Aubin, est-ce que vous avez des comparaisons avec des grandes villes qui permettent de situer Montréal pour un réseau d'à peu près le même âge, même taille? Si je comprends bien, Paris ne peut pas être comparable puisque c'est un réseau surdimensionné, dont le réseau est atteignable en tout temps, donc ce n'est pas enfoui.

1360 **M. YVAN DUMONT :**

On n'a pas d'étude spécifique là-dessus, donc de comparable avec Montréal. Tout ce qu'on peut vous dire, c'est qu'à 40 %, évidemment on considère que c'est un taux de perte élevé.

1365 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Aubin.

1370

M. ANDRÉ AUBIN :

J'aimerais si possible permettre à monsieur Michel Aubé, hydraulicien chez nous, de répondre à la question.

1375

M. MICHEL AUBÉ :

1380

Bonjour! Mon nom est Michel Aubé. Je suis ingénieur chef d'équipe à la division des eaux. Quand monsieur Genest parle de l'étude de la Ville de Québec, actuellement 20 % de fuite, on pourrait rechercher dans le passé, selon des données qu'il y a au niveau du Réseau Environnement, qu'ils ont commencé un programme dans le début des années 80 puis, à ce moment-là, au début c'était de l'ordre de 50 % de fuite avant qu'ils fassent leur programme.

1385

Puis au niveau de villes américaines, comme on parle Boston et Philadelphie, il y a des taux de fuite qu'on peut retrouver dans différentes études de l'AWWA, qui parlent de taux de fuite de 40 et 50 %. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais on peut retrouver des comparables dans certaines études de l'AWWA.

M. ANDRÉ AUBIN :

1390

1395

J'aimerais, si vous le permettez, ajouter un élément. Dans des documents récents qui nous ont été montrés de l'INRS, c'était démontré que le réseau actuel de la Ville de Montréal se classait très bien parmi les six meilleures municipalités de la province en termes de perte. Ce qui fait qu'à 40 %, c'est le moment de s'y intéresser avant que la dégradation augmente parce qu'on va avoir un meilleur rendement au niveau de nos investissements et on va augmenter rapidement la qualité de service. Mais c'est un réseau qui, actuellement, est représentatif de la bonne moyenne des bons réseaux de la province.

LE PRÉSIDENT :

1400

Juste une petite question complémentaire à propos de votre exposé, monsieur Aubin. Vous évaluez le réseau d'aqueduc de 2 700 kilomètres de conduites à 402 millions \$, donc à peu près à 160 000 \$ du kilomètre, vous évaluez le réseau d'égouts à 360 millions \$, ce qui représente là encore à peu près 200 000 \$ du kilomètre.

1405

La Ville de Québec nous a donné une évaluation beaucoup plus élevée pour son réseau. Est-ce que c'est la Ville de Québec qui monte la facture ou si c'est vous qui la diminuez, parce qu'on parle souvent entre 500 \$ et 1 000 \$ du kilomètre pour l'ensemble des équipements d'aqueduc et d'égouts dans le sol.

1410 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Vous avez une excellente question, monsieur le président. La Ville de Québec est probablement dans les normes dans son évaluation. C'est pour ça que sur l'acétate, si vous remarquez, c'est marqué «non amorti». C'était pour rendre un comparable au niveau de la
1415 présentation avec les chiffres couramment publiés dans le coût de l'eau qui sont déposés à la CMQ.

Si on parle en termes de valeur actualisée en 1999, alors à ce moment-là au niveau de l'aqueduc incluant les usines, on parle de 3 milliards \$ actualisé en valeur et au niveau du réseau d'égouts, on parle de 3 milliards 760 millions \$ en termes de valeur actualisée, pour un total
1420 réseau de l'ordre d'à peu près 6.8 milliards \$.

LE PRÉSIDENT :

1425 Alors, les coûts non amortis, ça veut dire ce sont les coûts réels que vous avez payés simplement additionnés tout au long des années.

M. ANDRÉ AUBIN :

1430 Ce sont les coûts qui restent admissibles au système comptable pour être facturés dans le coût de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1435 Ça va, monsieur Marchione?

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui, ça répond en partie à ma question, mais je trouve qu'une perte de 40 %, c'est une
1440 grande perte économique. Si on compte toute la production, c'est presque la moitié de la production qui est perdue.

LE PRÉSIDENT :

1445 C'est clair.

M. VINCENT MARCHIONE :

Mais, monsieur le président, étant donné que ça fait depuis hier que j'attends cette
1450 réponse, me permettez-vous de poser une question au sujet de l'usine d'épuration de Rivière-des-Prairies?

LE PRÉSIDENT :

1455 Non. Je vais vous expliquer pourquoi. Parce que j'ai dix-sept personnes qui attendent et il y a toutes les chances au monde que la question que vous voulez poser va être posée par quelqu'un d'autre.

M. VINCENT MARCHIONE :

1460 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1465 C'est une question d'équité. C'est correct?

M. VINCENT MARCHIONE :

1470 C'est correct.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous n'avez qu'à rester, vous allez entendre la réponse quelque part.
Monsieur Stéphane Gingras, s'il vous plaît.

1475 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur le président, en attendant monsieur Gingras, je poserais une question au ministère de l'Environnement sur la norme de turbidité ou sur les intentions de modifications du règlement sur l'eau potable. Parce que monsieur Aubin dans sa présentation a mentionné une inquiétude sur la norme 1 UTN.

LE PRÉSIDENT :

1485 En tout temps.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1490 En tout temps. Est-ce que, si j'ai bien compris, c'était dans le projet, ce 1 UTN là est dans le projet de règlement sur l'eau potable?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1495

En effet, monsieur le commissaire, comme on vous l'a mentionné dans une audience antérieure, la projection qui avait été faite si la conformité se faisait en tout temps à la norme de 1, à ce moment-là l'évaluation qu'on faisait était autour de 375 millions.

LE PRÉSIDENT :

1500

Pour l'ensemble du Québec.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1505

Pour l'ensemble du Québec. Donc, l'échelle de grandeur qu'ont mentionnée nos collègues entre dans la même évaluation.

1510

Le 100 millions qu'on avait exprimé était un 100 millions sur un espace de cinq ans pour seulement les municipalités qui étaient susceptibles de dépasser la norme de 1. Alors, 375 millions, c'est si tout le monde se dotait des équipements pour la rencontrer en tout temps. Alors je pense que...

LE PRÉSIDENT :

1515

Tandis que votre intention actuelle, c'est de la rencontrer sur une période de 90 jours.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1520

C'est ça, 10 % des échantillons qui dépassent la norme sur un espace de temps de 90 jours consécutifs.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1525

Donc, si le projet de règlement était adopté tel que rédigé, ça n'implique pas une charge additionnelle de 100 millions pour la Ville de Montréal.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1530

Pas forcément, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1535

Bonjour, monsieur Gingras!

M. STÉPHANE GINGRAS :

1540

Bonjour, monsieur le président! Bonjour, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Je voudrais vous remercier de nous permettre de poser des questions.

1545

Peut-être je débuterais pas nous présenter, l'Union Saint-Laurent - Grands-Lacs est un organisme sans but lucratif qui travaille à la protection des Grands-Lacs et du Saint-Laurent, donc des deux côtés de la frontière. On a un bureau à Montréal et un à Buffalo, et puis on a 175 groupes-membres. Et puis avant d'intervenir et de poser mes questions, je voudrais peut-être vous expliquer un peu le rationnel, parce que vous allez voir que je détonne un peu par rapport aux interventions puisque je vais poser des questions par rapport à la pollution agricole.

1550

Parce que notre organisme, on a consulté d'autres organisations écologistes et puis il n'y avait pas beaucoup de gens qui travaillaient sur la problématique agricole. Et comme c'est une source de pollution importante dans le Saint-Laurent puis dans plusieurs des tributaires du Saint-Laurent, on a décidé de se pencher sur ce dossier-là.

1555

De plus, j'ajouterais en commentaire que comme notre bon gouvernement n'a pas daigné donner d'orientation politique à ce débat-là en nous produisant une politique de l'eau ou, en tout cas, un draft de politique de l'eau, comme on n'a rien devant nous à savoir de quoi on doit discuter, nous, on a pensé que la pollution agricole était un dossier important sur lequel on devait se pencher.

1560

Alors, mes questions vont porter là-dessus. Je sais qu'il n'y a pas de représentant du MAPAQ ici mais il y a des représentants du MEF. J'aimerais aussi...

LE PRÉSIDENT :

1565

Il y en a à l'arrière.

M. STÉPHANE GINGRAS :

1570

Excellent. J'aurais peut-être juste aussi -- j'aimerais rappeler, il y avait un de mes collègues Patrick Rasmussen qui avait demandé le dépôt du bilan agroenvironnemental produit par l'UPA. Je ne sais pas si ça a été déposé, la version longue, la version complète. Alors, je réitère cette demande qui devrait, je pense, être faite.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Il me semble que ça l'a été, mais on va vérifier.

1580 **M. STÉPHANE GINGRAS :**

Alors, ma première question va porter naturellement, nous, ce qui nous intéresse dans ce dossier-là c'est la santé publique, la qualité des eaux de surface et la qualité des eaux souterraines vis-à-vis la pollution agricole au Québec. Et donc, les pesticides, les engrais chimiques se retrouvent dans les sources d'eau potable et peuvent avoir un impact sur la santé humaine.

1585 Nous aimerions donc savoir s'il existe une surveillance ou un contrôle obligatoire de ces contaminants dans les réseaux d'approvisionnement en eau municipale et au niveau des puits privés au Québec. Et si oui, on aimerait que ces rapports-là de vérification de la qualité de l'eau potable au Québec soient déposés à la Commission pour les années, peut-être les cinq dernières années, qu'on ait une idée de la surveillance qui est exercée sur la qualité de l'eau potable au Québec, autant au niveau des puits privés que des municipalités.

1590 J'ai entendu que la Ville, c'est-à-dire l'usine de filtration exerçait quand même un certain contrôle sur certains paramètres. Ça serait peut-être intéressant que ces rapports-là soient déposés afin qu'on ait une connaissance de la qualité de l'eau potable au Québec. Ça fait que ça c'est ma première question. Est-ce que ça existe premièrement ces rapports-là? Est-ce que c'est possible de les obtenir dans le cadre de cette Commission-là?

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

1605 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

D'abord peut-être si vous permettez, monsieur le président, d'entrée de jeu, un petit commentaire. Évidemment, on n'a pas de draft - si vous me permettez le mot anglais - de politique de l'eau bien sûr parce que la Commission, en déposant son rapport, devra nous alimenter pour cette politique de l'eau. Alors, on n'a pas de politique de l'eau, on vise à avoir une politique de l'eau au Québec.

1610 Quant au bilan de la qualité de l'eau potable, nous avons déposé auprès de la Commission ce bilan. Alors, je présume qu'il est disponible sur Internet.

1615

LE PRÉSIDENT :

Il a comme cote POTA-25 dans la documentation déposée.

1620

M. STÉPHANE GINGRAS :

Est-ce que c'est un bilan qui est complet ou c'est simplement...

LE PRÉSIDENT :

1625

C'est un bilan global. Si vous voulez un bilan par municipalité, ce n'est pas ça. Je veux dire, c'est complètement dispersé dans l'appareil parce que c'est chaque municipalité qui fait ses relevés, qui les envoie au ministère de l'Environnement.

1630

Le rapport que vous avez fait, pouvez-vous expliquer à partir de quels paramètres il a été fait et donner l'essentiel, s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1635

Oui. Je vais demander à monsieur Luc Proulx de commenter.

M. LUC PROULX

1640

C'est un rapport qui est fait en deux parties. Premièrement, c'est un rapport qui présente le bilan de la qualité de l'eau potable pour les paramètres qui sont normés dans le règlement sur l'eau potable. Et ça présente aussi, la deuxième partie, c'est une synthèse d'un bilan de recherche qu'on a fait sur les paramètres non normés, dont les pesticides, dans différentes municipalités pour voir quel était l'état de la qualité de l'eau potable pour ces paramètres non normés. Donc, vous avez les deux parties dans le document.

1645

M. STÉPHANE GINGRAS :

Est-ce que ce règlement-là va être révisé ou est-ce qu'il y a des...

LE PRÉSIDENT :

1650

Le règlement sur l'eau potable?

M. STÉPHANE GINGRAS :

1655

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1660 Oui, oui. Le petit problème que vous posez par votre question, c'est qu'on a eu peut-être six - sept heures d'échange sur ces différents aspects-là. Et oui, le règlement sur l'eau potable est révisé. Et essentiellement le cadre de la révision, monsieur Latulippe va le dire de toute manière.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1665 Oui, monsieur le président. Comme on vous l'a déjà mentionné, il y a cinq grands axes de révision réglementaire. Donc, dans un premier temps, la mise à jour de 76 normes de qualité est faite en fonction des recommandations canadiennes les plus récentes.

1670 En deuxième lieu, le contrôle est amélioré en termes de fréquence, de prélèvements, de paramètres analysés et du nombre de réseaux visés.

 Troisièmement, les données de qualité d'eau issues de chaque mois du contrôle réglementaire doivent être transmises au Ministère sur format électronique.

1675 Quatrièmement, les modalités d'action suite au dépassement des normes sont ajustées en fonction de la normalisation proposée. Par exemple, les avis d'ébullition sont moins nombreux mais beaucoup mieux ciblés. Et pour donner un exemple, au lieu de demander à l'entièreté de la Ville de Montréal de faire un avis d'ébullition, ce serait par quartier.

1680 Et finalement, la désinfection adéquate des eaux de surface est obligatoire. Alors, ce qui nécessite la mise en place des équipements selon un échéancier normalisé.

 Grosso modo, ce sont les quatre paramètres qui sont visés dans le projet de modification. Et nous avons mentionné tout à l'heure la norme de turbidité qui remet à niveau, si on veut, le Québec par rapport à l'ensemble des États américains et des autres provinces. De 5, disons on revient à 1 de norme de turbidité.

LE PRÉSIDENT :

1690 Quand un monsieur comme monsieur Gingras veut faire au fond le bilan de l'état de l'eau potable au Québec, il peut se baser sur votre document. Le reste, les compilations globales, vous, vous recevez de toutes les municipalités les données des analyses régulières qui sont faites du côté bactériologique plus les analyses physico-chimiques qui sont aux six mois, tout ça

1695 est au ministère de l'Environnement?

M. LUC PROULX

C'est exact, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous publiez un rapport annuel de l'ensemble des résultats qui vous parviennent ou si vous publiez, par exemple, tous les avis d'infraction et tous les avis de correction?

M. LUC PROULX

Non, c'est un deuxième rapport aux cinq ans qu'on fait sur la qualité de l'eau potable, autant au niveau de ce qui est réglementé, de ce qu'on fait comme recherche pour les paramètres non réglementés. Mais ça ne concerne pas les poursuites, par exemple.

Par contre, on peut parler du nombre d'avis d'ébullition et de hors norme au niveau physico-chimique, il y a des données dedans, dans le document effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous le marquez dans votre rapport quinquennal?

M. LUC PROULX

Vous ne les avez pas par municipalité, mais vous les avez globalement, oui.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est dans votre rapport quinquennal.

M. LUC PROULX

C'est dans le rapport, oui.

LE PRÉSIDENT :

Si quelqu'un comme le groupe que représente monsieur Gingras veut travailler d'une manière plus approfondie, est-ce qu'il y a un système d'accueil au ministère de l'Environnement pour permettre à des chercheurs d'explorer davantage la question?

M. LUC PROULX

1740 Définitivement, et on répond à plusieurs demandes de ça par année, de demandes d'informations, que ce soit des gens, des associations ou des chercheurs universitaires qui nous demandent des données sur la qualité de l'eau potable dans certaines zones, par exemple, pour vérifier s'il y avait des traitements à faire de façon spécifique. On répond à plusieurs demandes comme ça.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui veut dire que ces banques-là sont sur ordinateur maintenant, système informatique?

1750 **M. LUC PROULX**

Oui, et on vient de changer il y a quelques mois pour avoir quelque chose de beaucoup plus efficace, fonctionnel.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième aspect de la question de monsieur Gingras. Est-ce que pour les puits privés individuels, est-ce qu'il y a des mesures de contrôle?

1760 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Comme on vous a déjà mentionné dans une audience antérieure, les puits privés relèvent des municipalités, donc la juridiction est municipale et le suivi est municipal, à moins qu'il y ait une plainte de contamination dans un sens général, auquel cas c'est adressé aux directions régionales du Ministère.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

1770 Mais il n'y a pas de règlement, le règlement sur l'eau potable ne prévoit pas de contrôle des puits individuels.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1775 Pas pour les puits individuels.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le nouveau règlement qui s'en vient aura des normes là-dessus?

1780

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Pas pour les puits individuels.

1785

LE PRÉSIDENT :

Pas pour les puits individuels.

Aux Affaires municipales, est-ce que, à votre connaissance, les municipalités exercent des contrôles sur la qualité des puits individuels?

1790

M. YVAN DUMONT :

Non. Comme on vous l'a expliqué, monsieur le président, précédemment, c'est que les municipalités par leur pouvoir de réglementation de la construction peuvent imposer certaines normes, que ce soit sur la localisation ou même sur des analyses d'eau préalables à la construction d'une résidence, mais ce n'est pas fait de façon généralisée ni systématique.

1795

LE PRÉSIDENT :

1800

Monsieur Gingras, ce qu'il veut dire, c'est que de plus en plus pour avoir un permis de construction, il faut avoir, certaines municipalités exigent une analyse de la qualité du puits, mais il n'y a pas de suivi ensuite.

M. STÉPHANE GINGRAS :

1805

En milieu agricole, il me semble que ça serait, en tout cas, une préoccupation de santé publique assez importante au niveau des puits privés.

LE PRÉSIDENT :

1810

Il y a là certainement une problématique. Une donnée qui n'était pas fiable malheureusement au niveau statistique nous avait été fournie dans la région de Rouyn-Noranda, dans laquelle il était affirmé que, je pense que c'est quelque chose comme moins de 1 % des gens faisaient examiner leur puits au cinq ans ou quelque chose comme ça. Alors donc, on peut penser que les puits privés ne font pas du tout l'objet de surveillance sauf quand tout à coup il y a un événement ponctuel, et là il y a une démarche de santé, mais autrement de manière globale les gens ont tendance à se fier à leur puits et à ne pas le vérifier, en plus que ça coûte quelque chose évidemment.

1815

1820 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Par contre, monsieur le président, si vous permettez, nous avons au Ministère des données pour aider les gens surtout au niveau des nitrates pour la protection de leur puits privé et je demanderais à monsieur Ouellet d'expliquer ce point.

1825

M. MICHEL OUELLET :

1830

Il y a quelques années, le ministère de la Santé et des Services sociaux avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, en collaboration avec la Fédération des CLSC du Québec, l'Union des producteurs agricoles et le Comité de santé environnementale du Québec, ont produit un petit dépliant qui s'adresse aux propriétaires de puits privés qui s'appelle «Attention aux nitrates dans l'eau potable», où on explique aux propriétaires des puits les sources possibles de contamination par les nitrates, de façon à les informer peut-être pour eux-mêmes poser comme un diagnostic à savoir si leur puits pourrait être affecté par les nitrates, et dans lequel on recommande un échantillonnage de l'eau et une analyse deux fois par année en précisant les périodes où on devrait faire l'analyse de ces eaux-là. C'est-à-dire après le dégel printanier et après les pluies d'automne en octobre ou novembre.

1835

1840

Alors, ce petit dépliant-là a été distribué, je crois, dans toutes les directions régionales, dans les directions régionales de santé publique et je crois même que ça a été distribué dans les municipalités. Alors, c'est un document du moins qui a été diffusé assez largement et qui peut servir à informer les gens pour vérifier justement s'ils ont un problème de contamination par les nitrates.

1845

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Sur les eaux de surface aussi en milieu agricole, si vous le jugez opportun, on peut vous donner des commentaires.

1850

LE PRÉSIDENT :

1855

Oui, c'est parce que je ne veux pas refaire l'audience. Ce que j'aurais tendance à vous suggérer, monsieur Gingras, c'est de voir un de nos analystes et on peut assez bien vous repérer l'audience dans laquelle de l'information substantielle a été donnée sur ce point-là. Et comme j'ai une très longue liste d'attente, si ça vous convient --

1860

M. STÉPHANE GINGRAS :

Oui. Je vais passer peut-être à ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît. Juste une chose que je voulais vérifier, c'était quel document que monsieur Rasmussen a demandé que vous vouliez?

M. STÉPHANE GINGRAS :

C'est le bilan agroenvironnemental de l'UPA, qui a été produit par l'UPA, je crois, dans une audience précédente. Je pense la première audience que vous avez tenue à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Alors, il a été déposé et il n'est malheureusement pas encore coté. Parce que quand il est déposé, il doit être analysé par nos analystes à Québec et ils font la cotation, et ensuite on l'envoie. Donc, il est déposé et il sera accessible incessamment.

M. STÉPHANE GINGRAS :

Excellent. Ma deuxième question porte sur la réduction de l'usage des engrais et des pesticides au Québec et les programmes afférents à cet objectif-là, à savoir si le MEF et le MAPAQ ont des programmes, à savoir si on peut avoir une idée des investissements qui ont été faits à ce niveau-là, parce qu'on part de l'hypothèse que les engrais et les pesticides sont des sources importantes de contamination des eaux de surface et que, donc, les deux ministères ont la responsabilité de veiller à réduire l'usage de ces engrais-là et de ces produits-là.

LE PRÉSIDENT :

Sur cette question-là aussi, les échanges ont été fort considérables particulièrement en Montérégie, aussi dans la Chaudière-Appalaches. On peut demander rapidement une brève synthèse, s'il vous plaît, que vous pouvez donner monsieur Gratton?

M. MARCEL GRATTON :

Au niveau du ministère de l'Agriculture, actuellement on a des programmes qu'on appelle les formations de clubs agroenvironnementaux, qui sont des groupes qui ont pour but de veiller à utiliser de façon rationnelle les engrais en milieu agricole, de façon à ne pas surexposer les sols à des doses excessives, de façon à éviter qu'il y ait justement débordement par la suite dans l'environnement.

1900

LE PRÉSIDENT :

Vous avez aussi d'autre chose, vous avez votre plan programme de subvention pour les équipements étanches, pour l'étanchéisation.

1905

M. MARCEL GRATTON :

Là, je pensais surtout au niveau des engrais commerciaux. Là, vous mentionnez le volet de l'entreposage des fumiers et toute la protection qui en découle également.

1910

LE PRÉSIDENT :

Les plans de fertilisation agricole, est-ce que ceux-là ont un effet aussi sur l'utilisation des...

1915

M. MARCEL GRATTON :

Ou si on combine les deux au moment... quand on parle des plans de fertilisation dans le cadre des clubs agroenvironnementaux, finalement on combine les deux. On tient compte de la valeur fertilisante aussi bien des engrais minéraux ou commerciaux que des engrais de ferme ou fumier ou lisier, selon l'appellation qu'on veut bien leur donner.

1920

LE PRÉSIDENT :

Du côté du ministère de l'Environnement, vous avez des formes de collaboration avec le ministère de l'Agriculture pour trouver les bonnes stratégies et vous avez aussi toute une série de réseaux de surveillance et d'observation que vous avez développés, si ma mémoire est bonne.

1925

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, et à ce moment-là notre spécialiste avait fait un exposé, je ne sais pas si vous pouvez référer aux verbatims du 4 mai, madame Bouchard et monsieur Desrosiers, je pense que c'était dans Lanaudière.

1930

1935

LE PRÉSIDENT :

Oui, 4 mai, oui.

1940

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Et on avait, à ce moment-là, évoqué certains documents dont on peut vous faire la liste, il y en a trois ou quatre qui pourraient peut-être aider monsieur dans son questionnaire. Monsieur Proulx pourra donner la liste.

1945

M. LUC PROULX :

C'était des documents qui étaient plus axés sur la gestion des pesticides si vous vous rappelez. Donc, il y avait eu une présentation sur les aspects légaux et techniques de la gestion des pesticides. Il y avait eu aussi, il y a des documents qui nous avaient été demandés sur la liste des certificats d'autorisation qui étaient délivrés. Certaines données sur les clientèles qui nécessitaient des permis pour gérer les pesticides en fonction de la Loi sur les pesticides. Donc, ces documents ont été déposés récemment à vos bureaux.

1950

Madame Bouchard avait également parlé du bilan de ventes des pesticides au Québec et c'était un document qui était disponible sur Internet au Ministère.

1955

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est les transcriptions du 4 mai avec madame Bouchard à Joliette.

1960

M. STÉPHANE GINGRAS :

Je vous l'avais bien dit que je détonnerais, mais c'est ça.

1965

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais écoutez, il faut juste faire le point, c'est correct. Ce n'est pas une question de refuser, c'est juste pour ne pas doubler ou tripler, mais ça permet de voir le cadre.

1970

Je dois dire qu'une des questions aussi qui a été beaucoup discutée, c'est la question de l'utilisation des boues de papetière comme amendement dans le sol, comme engrais. Ça aussi, ça a été discuté à Trois-Rivières, etc. Parce que dans certains coins, les gens manifestent des inquiétudes à l'égard de la caractérisation de ces boues, donc la surveillance et de leur utilisation. Et ce n'est pas du tout illégitime que vous posiez ces questions-là, la seule chose c'est qu'il y a eu beaucoup d'échanges là-dessus. Ça va?

1975

M. STÉPHANE GINGRAS :

1980

De travail là-dessus. Je vais consulter les documents pertinents. Je voudrais juste peut-être rajouter un commentaire, qu'on sait, même si le gouvernement nous dit qu'il n'y a pas de draft de la politique, on sait qu'elle existe puis malheureusement on ne l'a pas devant nous.

LE PRÉSIDENT :

1985

Vous avez toujours le droit d'avoir un bon scepticisme.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1990

Est-ce qu'on pourrait en avoir une copie, monsieur le président?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1995

Monsieur le président, je pense qu'il faudrait ajouter également dans le même sens la Stratégie phytosanitaire qui a pour objectif de réduire de 50 % les produits utilisés à des fins de -
- les pesticides.

M. MARCEL GRATTON :

2000

On a déjà atteint une partie de cet objectif-là et puis davantage maintenant avec les contrôles de lutte intégrée et puis de méthodes de lutte alternative.

LE PRÉSIDENT :

2005

Monsieur Raymond Perrier, s'il vous plaît.

M. RAYMOND PERRIER :

2010

Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire Gallichan, monsieur le commissaire Genest! Merci de cette opportunité de vous rencontrer et d'exprimer un petit peu mes inquiétudes.

2015

J'ai deux inquiétudes, donc deux questions. Et je vais tenter de les situer un peu. La première de mes inquiétudes a trait au niveau de connaissance de base qui existe pour supporter, pour appuyer la gestion de l'eau, l'élaboration d'une politique, etc. Alors, les connaissances de base, ce que je veux dire, c'est peut-être l'un ou l'autre des ministères présents, sans doute l'Environnement qui en a peut-être le plus.

Donc, mon premier problème c'est le suivant, ma première inquiétude. Nous avons dans le document qui nous a été présenté, qui est un excellent document d'ailleurs, «La gestion de l'eau au Québec», il y a un certain nombre d'énoncés et ces énoncés-là doivent être, j'imagine, appuyés sur des données de base. Alors, j'aimerais en rappeler quelques-uns.

À la page 25 du document, au chapitre 3, on dit:

«Nos connaissances scientifiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans grâce aux activités de surveillance du ministère.»

Ça, c'est à la page 25 au chapitre 3, dans le milieu à peu près.

On dit aussi un tout petit peu plus loin: nos connaissances, il y a 350 stations dans 40 bassins versants du sud du Québec pour l'étude en vue de mieux connaître les écosystèmes, la qualité de l'eau, etc. Quant à l'aspect quantitatif, on nous dit un petit peu plus loin :

«Les réseaux de mesure hydrogéologique comptent près de 250 stations de mesure de niveau ou de débit réparties sur environ 200 lacs et cours d'eau.»

Alors, quand je pense à 200 lacs et cours d'eau, je commence à être inquiet avec le nombre considérable. Je ne parlerai pas des milliers et des centaines de milliers de lacs, mais enfin il y a un certain nombre qui sont plus importants. Il me semble que ce n'est pas beaucoup.

Troisième chose, on parle aussi en hydrogéologie, et ça c'est à la page 16 je pense, on parle du fait que le fardeau de l'acquisition des connaissances en hydrogéologie repose sur les épaules des promoteurs. Et ça, ça m'inquiète beaucoup. D'ailleurs, ça inquiète peut-être le Ministère ou les ministères parce que dans les questionnements qui suivent, on se demande si ça devrait être fait par d'autres. Alors, je pense qu'on ne devrait pas se le demander trop longtemps.

Je suis encore dans les remarques. Il reste enfin le réseau des mesures pluviométriques, climatologiques de tout acabit dont on ne parle pas du tout.

Et ma première question est donc la suivante. Les responsables des programmes d'acquisition de connaissance de base sur l'eau, les responsables des réseaux de mesure pourraient-ils nous dire dans quel sens évolue leurs programmes ou leurs réseaux? Est-ce qu'on est en progression? Est-ce qu'on est en régression? Est-ce que c'est le statu quo? Est-ce qu'on remet à jour ces programmes-là de temps à autre? Est-ce qu'on les met en rapport avec les problèmes de l'heure et les problèmes futurs? C'est ma question première.

LE PRÉSIDENT :

Me permettez-vous, monsieur Perrier, de vous identifier un peu?

2060

M. RAYMOND PERRIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2065

Alors, comme on se connaît depuis de très longues années, vous êtes un ancien fonctionnaire des Richesses naturelles.

M. RAYMOND PERRIER :

2070

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2075

Dans ce temps-là, c'était pas encore les Ressources. Et vous avez été ensuite au ministère de l'Environnement.

M. RAYMOND PERRIER :

2080

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et ensuite aussi, au ministère fédéral de l'Environnement.

2085

M. RAYMOND PERRIER :

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

2090

On peut donc penser que les réseaux de connaissance, vous connaissez ça.

M. RAYMOND PERRIER :

2095

Vous avez raison, monsieur le président. J'ai connu ça. J'ai perdu un peu contact au cours des années, surtout depuis les quatre années depuis ma retraite, mais effectivement j'ai des questions, j'ai des inquiétudes.

LE PRÉSIDENT :

2100

Oui, oui. C'est ça. J'aimerais voir avec vous très rapidement, mais c'était quoi le réseau de surveillance au moment où le ministère de l'Environnement a été créé et où donc une grosse Direction de l'eau des Ressources naturelles s'est en venue au ministère de l'Environnement. Il y avait un réseau de connaissance à ce moment-là.

2105

M. RAYMOND PERRIER :

Effectivement, il y avait des réseaux hydrométriques de l'ordre de entre 500 et 600 stations. Donc, on est au début des années 80.

2110

LE PRÉSIDENT :

Donc, on parle au début des années 80, il y avait 500 à 600 stations hydrométriques.

2115

M. RAYMOND PERRIER :

500 à 600 stations hydrométriques. De l'ordre de, la même chose, environ 500 à 600 stations météorologiques. Du côté de la qualité de l'eau, il y avait déjà 300 à 400 stations de qualité de l'eau qui faisaient des mesures de qualité classiques. Celles qui sont décrites dans le programme, dans le document du Ministère.

2120

Et enfin, il y avait... non, je corrige. Il n'y avait plus, mais il y avait eu à l'époque des Richesses naturelles des équipements, des équipes qui faisaient elles-mêmes des relevés hydrogéologiques. Il y avait trois foreuses, entre autres, avec toutes les équipes qu'il faut pour procéder à des inventaires régionaux des aquifères régionaux. C'est dans les grandes lignes, en autant que ma mémoire n'est pas trop optimiste.

2125

LE PRÉSIDENT :

Des fois, elle s'embellit en vieillissant. Des fois, on a tendance à se rappeler le bon vieux temps.

2130

M. RAYMOND PERRIER :

Mais tout cela est vérifiable.

2135

LE PRÉSIDENT :

2140 Alors donc, c'est dans ce contexte-là je pense que maintenant vous vous demandez:
est-ce qu'on peut nous dire quelle est la validité des connaissances que nous avons des
observations du réseau, dans quel sens ça va et comment les mises à jour se font.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2145 Si vous permettez deux petits commentaires avant de passer la parole à un de mes
collègues pour la réponse tout à fait précise.

2150 Évidemment, le document de consultation est un questionnement. D'entrée de jeu, on a
mentionné dans la présentation hier qu'à la différence des matières résiduelles, ce document-là
n'apportait pas de position sur l'eau, sur la gestion de l'eau au niveau gouvernemental, mais
posait un certain nombre de questionnements de sorte qu'on puisse, via les mémoires,
alimenter la réflexion du gouvernement quant à l'élaboration d'une politique de l'eau.

2155 Secundo, monsieur le président, vous nous avez demandé dans une audience
antérieure les budgets du Ministère depuis 93. Je confesse notre retard, on vous déposera ça
incessamment, on est en train de faire la compilation, et comme on n'a pas beaucoup de
ressources pour compiler les ressources --

LE PRÉSIDENT :

2160 Ils n'ont plus assez de ressources pour se compter.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2165 Voilà. Alors, si vous nous avez demandé les ressources, les budgets c'est-à-dire
depuis 93, c'est que vous vous doutiez que les budgets n'avaient pas vraiment augmenté.
Donc, le réseau de mesure...

LE PRÉSIDENT :

2170 Je vous signale que je vous le demandais parce qu'un intervenant l'avait demandé.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2175 D'accord. J'apprécie la précision. Alors, au niveau du réseau de mesure, c'est bien sûr
qu'il y a eu une diminution fort probablement depuis l'époque de monsieur. Je vais demander à
Sylvain Primeau de donner quelques commentaires là-dessus puis on pourra y revenir aussi pour
la question des promoteurs au niveau de l'hydrogéologie.

2180 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Bonjour, monsieur le président! Dans le cas de notre réseau actuel de surveillance des eaux de surface, nous surveillons effectivement de façon plus ou moins continue la qualité de l'eau à plus de 400 endroits au Québec. Mais il faut s'entendre. Nous surveillons actuellement
2185 de manière continue la qualité de l'eau à 121 endroits au Québec, à ce que nous appelons les stations principales.

Ces stations sont visitées sur une base mensuelle au niveau de la qualité de l'eau. Et ces stations ne sont localisées qu'en rivière. Pour ce qui est des lacs, nous surveillons
2190 actuellement de façon continue un seul lac, le lac Memphrémagog. Les autres lacs que nous surveillons sont surveillés de façon sporadique pour des programmes spéciaux. Comme, par exemple cet été, le lac Saint-François dans le bassin versant de la rivière Saint-François et aussi le lac Williams dans le bassin de rivière Bécancour. Donc, vous voyez, nous ne surveillons maintenant plus que trois lacs.

2195 Ensuite, une question importante, c'est au niveau des ressources qui nous sont allouées. On a eu des coupures importantes au niveau de nos ressources pour faire nos travaux de terrain ainsi qu'au niveau de nos heures de laboratoire, ce qui va nous conduire à des rationalisations importantes. Nous allons essayer de maintenir la surveillance de façon continue
2200 parce que l'aspect temporel est essentiel, il faut éviter d'avoir des trous dans les séries de données. Ce sont des éléments majeurs, et il est important pour la population d'être informée de façon continue.

2205 Ensuite, un autre aspect qui est important, c'est le choix des paramètres et des contrôles de qualité. Nous essayons de maintenir l'excellence de nos résultats de ce côté-là, mais nous tentons de réduire la liste des paramètres pour aller mesurer vraiment ce qui est essentiel. Et ainsi, on est obligé de laisser de côté certains aspects importants. Comme par exemple, la question qu'on avait hier concernant le Giardia ou le Cryptosporidium, ce sont des choses qu'on est obligé de ne pas faire. Même si on a un certain intérêt de ce côté-là, pour des
2210 fins de surveillance, il faut avoir des choses qui sont faciles à reproduire et qui nous permettent d'avoir un bon suivi temporel.

LE PRÉSIDENT :

2215 Juste une chose que j'aimerais vous dire, monsieur Primeau, si les ressources ont diminué, c'est surtout pas de votre faute. Donc, ne le percevez pas comme une accusation à l'égard de la qualité de votre propre travail, ça n'a rien à faire là-dessus, il faut être bien dégagé à l'égard de ça, ce n'est pas du tout une forme d'accusation, surtout de la part d'un vieux comme monsieur Perrier -- vieux routier, je veux dire.

2220 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Monsieur Perrier, vous avez toute ma sympathie. Moi, c'était les gâteaux, voyez-vous!

2225

LE PRÉSIDENT :

2230

Si on fait la comparaison de la connaissance qu'on avait il y a 30 ans et la connaissance qu'on a maintenant, on sait que de nouveaux instruments sont arrivés, on pense à des instruments informatiques par exemple, etc. Et tantôt, monsieur Primeau, par rapport à un élément de la question, c'est la mise à jour.

2235

Rappelez-vous quand nous étions dans, je pense, l'Estrie, vous nous aviez signalé, c'était à propos du Programme des lacs et des surveillances sur les lacs, et vous nous aviez dit: «Pendant une certaine période, on nous a dit: surveillez les lacs pour l'acidité.» Et tout à coup, ça a semblé un peu se régler et là les priorités ont changé, et vous avez été obligés de faire d'autres types de surveillance. On peut-tu essayer de voir quels sont les champs nouveaux de connaissance, les nouvelles problématiques de connaissance qui ont émergées maintenant et qui sont vos lignes de force.

2240

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Oui, monsieur le président. À partir de 1988-89... je vais d'abord vous parler de notre réseau de surveillance de la qualité de l'eau et ensuite des autres activités de notre Direction.

2245

À partir de 88-89, le réseau de surveillance de la qualité de l'eau a été réorienté d'un réseau de connaissance de base de la qualité de l'eau des rivières du Québec pour un réseau de surveillance visant à suivre les impacts du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Autrement dit, de dire: qu'est-ce que ça donne.

2250

Donc, on a fait certains aménagements comme, par exemple, la création de tournées estivales à de plus nombreux endroits dans les bassins versants afin de voir la récupération en amont et en aval des sources de pollution, voir si on récupérerait la qualité de l'eau en fonction des usages identifiés.

2255

Ensuite, on s'est aperçu que la qualité de l'eau ne disait pas tout. Et on a développé d'autres activités de surveillance qui sont axées sur la qualité et l'intégrité des communautés biologiques dans les rivières. Et ainsi, on a développé des échantillonnages sur les communautés benthiques et sur les communautés ichthyologiques, c'est-à-dire les poissons dans les rivières.

2260

On a aussi des activités de surveillance de substances toxiques et cette surveillance-là se fait de deux façons. D'abord en utilisant des traceurs, les cellules à dialyse et des mousses aquatiques nous permettant de mesurer les quantités de substances toxiques dans l'eau, qui ne sont pas détectables par les méthodes traditionnelles de mesures, et aussi des mesures de la

2265 contamination de la chair des poissons et des poissons entiers par diverses familles de polluants comme les métaux lourds, comme les mercures et des substances organiques comme les BPC, les dioxines et furanes et autres polluants.

2270 Après ça, il y a eu d'autres activités de surveillance qui ont été mises sur pied avec notre liaison des gens des pesticides parce qu'on a une union et on surveille maintenant aussi les concentrations de pesticides dans l'eau des rivières agricoles du Québec.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2275 Monsieur Primeau, expliquez-nous donc un petit peu, vous utilisez surtout le IQBP, c'est-à-dire l'indice bactériologique et physico-chimique et, par ailleurs, on se rend compte que dans les documents sur la qualité du fleuve, ce qui a été fait avec la collaboration d'Environnement Canada, on rencontre des indices qui s'appellent IDCO et IDCI. Vous nous avez déjà dit, et c'est marqué dans les portraits régionaux, que l'IQBP intègre neuf indicateurs; 2280 d'après nos lectures, l'évaluation de l'état du Saint-Laurent se fait à l'aide de quatorze indicateurs. Alors quelles sont les différences dans les méthodes et est-ce que la méthode utilisée pour la qualité de l'eau du Saint-Laurent est supérieure ou c'est l'équivalent? Comment on peut comprendre ça?

2285 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur Genest, je dois vous dire que ma connaissance des deux indicateurs que vous avez parlé au niveau d'Environnement Canada n'est pas suffisante pour vous permettre de faire des commentaires judicieux à cet égard. Je dois donc faire preuve de réserve vis-à-vis ces 2290 questions-là. Peut-être que c'est préférable de laisser parler les gens d'Environnement Canada s'ils sont présents à ce niveau-là, parce que je ne me sens pas suffisamment solide pour faire des commentaires judicieux.

LE PRÉSIDENT :

2295 C'est la note d'un bon scientifique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2300 Il n'y a pas de représentant d'Environnement Canada?

M. RAYMOND PERRIER :

2305 Les gens étaient là hier, mais j'en vois pas.

LE PRÉSIDENT :

On en a un ancien.

2310 **M. RAYMOND PERRIER :**

Un ancien, oui. Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est qu'il y avait deux représentants hier qui ne sont pas là aujourd'hui.

2315 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors, la question reste en plan. On y reviendra. Merci.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va sur votre première question, monsieur, ou bien donc si vous voulez...

2325 **M. RAYMOND PERRIER :**

Juste un commentaire, oui. Le vieux que je suis, le vieux routier n'a pas du tout l'intention de culpabiliser personne. Il reste quand même inquiet. Monsieur Primeau nous a donné des informations sur le réseau de qualité des eaux. Pour moi, le point d'interrogation reste entier sur les réseaux hydrométriques et les réseaux météorologiques. Et puis aussi sur les orientations du Ministère concernant l'hydrogéologie.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, les réseaux hydrométriques, vous voulez dire mesurer les...

2335 **M. RAYMOND PERRIER :**

Les débits et les niveaux d'eau, par exemple. Et tout le réseau météorologique, c'est tous les phénomènes du climat, la pluie, la neige, le vent, les températures.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce n'est pas fait par Environnement Canada, ça maintenant?

M. RAYMOND PERRIER :

2345

Les réseaux climatologiques sont du ressort de la province en grande partie avec des ententes avec Environnement Canada. Mais moi, je me disais simplement, monsieur le président, pour compléter ma question, s'il y avait possibilité d'avoir accès à des données plus détaillées au Ministère, je me ferais un plaisir et un plaisir bénévole de dresser un petit état de

2350

situation là-dessus, qui me satisferait beaucoup peut-être et qui pourrait satisfaire aussi l'ensemble de la population qui utilise ces données-là, les groupes environnementaux, les consultants et tout le monde qui sont des clients dans le fond du ministère de l'Environnement et de tous les autres qui ont des données, des données de base dans le domaine de l'eau.

2355

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qui empêche que vous le fassiez?

M. RAYMOND PERRIER :

2360

Bien, j'aimerais avoir une porte d'entrée, c'est tout, pour obtenir les résultats. Je ne peux pas les avoir autrement que par... et je n'ai pas envie de passer par la Loi de l'accès à l'information. Je ne pense pas que ce soit nécessaire.

2365

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une allusion à une pratique ancienne là-dessus, monsieur Perrier? Mais là, c'est vous qui pouvez corriger ma mémoire, mais il me semble qu'au moment où le Ministère a été créé, il y avait un réseau d'observateurs à peu près bénévoles, un réseau de

2370

gens scientifiques qui étaient dispersés partout à travers le Québec sur ce qu'était un réseau d'observateurs du milieu sur des directives du ministère de l'Environnement et que, là-dessus, il y avait donc une forme de connaissance extraordinairement importante qui coûtait pas grand-chose et qui donnait les statistiques de base au ministère des Ressources naturelles.

2375

M. RAYMOND PERRIER :

Vous avez très bien résumé la situation qui existait et qui existe encore, mais à un degré qui m'apparaît comme utilisateur actuel, qui m'apparaît beaucoup moindre. Et ce qui m'inquiète davantage, ce sont des choses qui ont été mentionnées justement par monsieur Primeau. Les stations qui existent depuis longtemps et qui ferment, c'est sûr qu'on devrait faire un effort considérable pour les garder en opération parce que c'est là qu'est l'histoire. Quand on observe des phénomènes comme les régimes des cours d'eau, le climat, et bien, ce sont des choses extrêmement importantes.

2380

2385 Or, je vois de temps à autre disparaître des stations et ça m'inquiète. Peut-être que ce
sont les impératifs budgétaires qui priment et je savais bien qu'on en parlerait un petit peu quand
même, c'est pour ça que je veux pas culpabiliser personne avec ça. Simplement, des trous
dans les séries de données long terme, c'est extrêmement pénible lorsqu'on fait face à des
2390 problèmes qui vont amener ma deuxième question. Les problèmes comme les changements
climatiques, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Alors, amenez-la.

2395

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur le président, l'offre ou l'intérêt de monsieur Perrier de produire un état de
situation serait certainement utile à la Commission dans son appréciation de la situation. Et
2400 jusqu'à maintenant, je pense qu'on peut dire que le ministère de l'Environnement a ouvert les
portes pour l'accès aux données, et je pense bien que, j'aimerais ça qu'on me le confirme, mais
je pense bien qu'il n'y aurait pas d'objection pour l'accès aux données.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2405

Monsieur le commissaire, effectivement, les données scientifiques sont disponibles sur
une demande à cet effet. Bien sûr, les données qui sont diffusables peuvent l'être via nos
banques de données comme enviro doc et etc.

2410 Maintenant, dans l'optique de faire un état de situation, je ne pense pas que ce soit une
façon dont on procède traditionnellement de demander à quelqu'un de l'extérieur du Ministère de
faire un état de situation sur ce qui se passe au Ministère, d'une part.

2415 D'autre part, nous sommes à refaire, on vous l'a mentionné dans une audience
antérieure, un exercice au niveau de la connaissance en vue éventuellement, et c'est un des
scénarios qui est sur la table, de regrouper toute la connaissance au Ministère dans une
Direction, que ce soit au niveau de l'air, que ce soit au niveau de l'eau, alors c'est un exercice
qu'on vous a mentionné. Il n'est pas finalisé, mais c'est ce que nous sommes en train de faire.

2420 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

L'état de situation intéresse la Commission je pense et, dans ce sens-là, tout ce que le
ministère de l'Environnement, sa seule implication, c'est de fournir les données qui seront
demandées et qui sont divulguables, c'est des données divulguables.

2425

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Ça restera, monsieur le commissaire, un état de situation externe au Ministère.

2430 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2435

Monsieur Perrier.

M. RAYMOND PERRIER :

2440

Alors, je procède avec ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît?

2445

M. RAYMOND PERRIER :

Donc, le climat. Le climat, température, précipitations, vents, humidité et tout ce qui constitue dans le fond, toutes les variables qui constituent ce phénomène complexe qu'on appelle le climat, sont des phénomènes extrêmement variables et qui requièrent, comme j'ai commencé à le dire tantôt, des observations long terme. Les premières observations météorologiques au Québec comme ailleurs au Canada datent du milieu du siècle dernier, donc 1850-60, 1870 création des services météorologiques nationaux et c'est là que ça commence.

2450

2455

Il reste que si ces données-là, s'il y a des trous dans les données, s'il y a des coupures dans les séries chronologiques, on a des gros problèmes pour évaluer ce qui préoccupe beaucoup beaucoup de scientifiques dans le monde actuellement, évaluer les changements climatiques.

2460

C'est sûr que les scientifiques actuellement ne sont pas tous d'accord sur les causes des changements climatiques, sur les répercussions de ces changements-là sur la planète ou sur nos régions, et même s'ils ne sont pas d'accord que ces phénomènes-là soient naturels ou causés par l'homme, ce qui me rend le plus inquiet, c'est donc comment on va faire pour faire face à ces situations-là, aux répercussions du changement climatique si nous n'avons pas de bonnes données de base?

2465

Vous allez me dire: c'est extrêmement complexe. Je le sais très bien. Mais comment va-t-on réagir à ces problèmes-là fondamentaux, qui sont ma plus grande inquiétude en ce qui me concerne, moi, face à l'avenir de l'eau dans le monde puis au Québec? C'est ça la grosse crise à laquelle on fait face au cours des prochains 20 à 50 ans.

Donc, un bon réseau d'observations, ça m'apparaît fondamental, mais aussi un programme concerté avec les autres scientifiques pour bien cerner les problèmes et les intégrer dans ce qui deviendra la politique de l'eau du Québec, faire face aux répercussions du changement climatique dans notre politique de l'eau.

Ma question donc, c'est celle-là: où en sont rendus les scientifiques des différents ministères, du ministère de l'Environnement, entre autres, des Richesses naturelles peut-être aussi, peu importe, monsieur le président, vous déciderez à qui vous envoyez la question, mais où est rendue la réflexion des différents ministères qui s'occupent de ressources ou d'environnement concernant les répercussions majeures qui se profilent à l'horizon, que ce soit pour l'an 2020 ou 2050, qui sont les années que la plupart des scientifiques examinent actuellement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Évidemment, monsieur le président, on en conviendra, il faut un rapport direct avec l'eau, donc l'expertise qui est à côté et derrière moi ne concerne pas nécessairement d'une façon directe les changements climatiques.

Toutefois, pour l'information de monsieur, peut-être pour mettre à jour, je ne sais pas si je vais réussir à annihiler ses inquiétudes, il y a une série de comités qui sont actuellement en fonction au niveau des changements climatiques et ces comités-là se penchent sur la problématique des changements climatiques. Dont un concerne l'aménagement du territoire et que si je n'étais pas avec vous, monsieur le président, je devrais coprésider. Et ces comités-là regroupent des gens de différents milieux associés aux modifications des changements climatiques.

Il y a aménagement du territoire. Il y en a un sur l'énergie dans les bâtiments. Il y en a un sur le transport. Évidemment, celui de l'aménagement du territoire va avoir un volet qui se rapproche de l'eau, notamment par l'influence des changements climatiques sur la végétation et donc sur les rives, littoral, plaines inondables.

Ces chantiers-là sont actuellement en cours et on pourra, au besoin, vous donner certains documents qui pourraient cerner les problématiques qui sont étudiées, notamment sur celui de l'aménagement du territoire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2510 Est-ce que, monsieur Latulippe, monsieur le ministre Bégin n'a pas annoncé une consultation à venir sur les changements climatiques?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2515 Je vais demander à mon collègue de répondre à cette question. Monsieur Rivet.

M. JEAN RIVET :

2520 Les comités dont monsieur Latulippe vient de faire allusion sont au nombre d'une douzaine et ils regroupent tous les milieux, comme il l'a dit, et ont comme mandat d'élaborer les problématiques concernant différents thèmes ou secteurs de l'activité en relation avec les changements climatiques, transport, énergie, aménagement, forêt, agriculture, connaissances, connaissances économiques et connaissances de modélisation, et effectivement monsieur Bégin a annoncé que la somme de ces travaux-là ferait l'objet d'une
2525 consultation un peu plus à caractère politique probablement au début de l'année 2000. Les travaux se déroulant actuellement étant des travaux plutôt techniques ou de concertation entre douze ministères et une cinquantaine d'organismes non gouvernementaux.

LE PRÉSIDENT :

2530 Mais pour revenir à la question de monsieur Perrier, du côté des ressources consacrées à l'observation des phénomènes climatologiques, est-ce que les spécialistes sont en train de -- c'est une espèce menacée à l'intérieur de l'appareil gouvernemental au niveau de la connaissance?

2535 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Au niveau des changements climatiques, non, ils ne sont pas encore inscrits sur la liste des espèces ou des plantes menacées.

2540 Au niveau des changements climatiques, également un communiqué de presse avait été transmis par le ministre, et dans la foulée des engagements de Rio donc, le Québec s'était engagé, et ça a été mentionné par le ministre lors de son passage à Kyoto en décembre 97, visant une réduction des effets de serre de 6 % par rapport aux émissions de 90 pour l'ensemble
2545 du Canada d'ici 2008 et 2012 et, donc, les comités que j'évoquais tout à l'heure font suite à ce projet-là si vous voulez.

Nous avons également déposé auprès de la Commission, je pense que c'est aux audiences de Montréal, lorsque les ministères présentaient ce qu'ils faisaient au niveau de l'eau,

2550 en mars, le Plan nord-américain sur le mercure à la suite d'une demande d'un intervenant. Alors, je pense que ça fait déjà partie des archives de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

2555 Du côté des Ressources naturelles, quand on sait, par exemple, l'importance de la forêt et des phénomènes climatiques à long terme, est-ce qu'il y a là-dessus des ressources que vous consacrez à la recherche au plan de la climatologie et de la prévisibilité des changements climatiques?

2560 **M. SERGE TOURANGEAU :**

2565 Je ne peux pas répondre, monsieur le président, du côté de l'environnement forestier, je n'ai pas de personne ici qui pourrait traiter spécifiquement. Par contre, même si ce n'est pas dans le mandat du Ministère d'étudier les changements climatiques, on participe aux comités dont parlait monsieur Rivet, entre autres du côté de l'énergie. Madame Mougeat pourra peut-être vous en parler un peu, un peu plus longuement. Mais en fait notre contribution, c'est de collaborer à ces comités-là.

2570 Il y a sûrement du côté de l'environnement forestier des travaux qui se font dans ce sens-là, mais je n'ai pas ici de spécialiste.

LE PRÉSIDENT :

2575 Est-ce qu'il y a dans votre Ministère, par exemple, une boîte de recherche consacrée à ces phénomènes-là et qui pourrait être également disponible à différents services?

M. SERGE TOURANGEAU :

2580 Nous avons une direction de la recherche forestière et de l'environnement forestier. Alors, c'est peut-être là qu'il faudrait vérifier.

LE PRÉSIDENT :

2585 C'est peut-être là qu'il y a quelque chose.

M. SERGE TOURANGEAU :

 Mais il faudrait vérifier.

2590

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous donner une réponse ultérieurement, s'il vous plaît.

2595

M. SERGE TOURANGEAU :

Parfait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2600

Est-ce que du côté, monsieur Mayrand, des Relations internationales, vous avez des données sur le volet international ou la comparaison avec d'autres pays?

M. KAREL MAYRAND :

2605

Non, à ma connaissance, non, aucune comparaison. Par contre, dans les documents qu'on va déposer à la Commission, il est fait mention des travaux du groupe international sur les climats et puis de la Convention sur les changements climatiques, des engagements spécifiques qui sont contenus dans cette convention-là.

2610

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Perrier? Juste vous indiquer que dans la documentation déjà déposée, il y a trois documents sur le sigle ECON-1, Environnement Canada, «Vulnérabilité de l'eau aux changements climatiques» que vous devez connaître.

2615

M. RAYMOND PERRIER :

Oui.

2620

LE PRÉSIDENT :

ECON-2, Environnement Canada, «L'étude pancanadienne sur les impacts et l'adoption de la variabilité et aux changements climatiques». Alors, vous connaissez ça aussi?

2625

M. RAYMOND PERRIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2630

Et ECON-3, également Environnement Canada, «Impacts et adaptation à la variabilité et aux changements du climat au Québec». J'espère que vous ne l'avez pas rédigé? Ainsi que GENE-26, qui est le Plan d'action sur le mercure du ministère de l'Environnement. GENE-26 dans la cotation des documents. Ça va?

2635

M. RAYMOND PERRIER :

Merci beaucoup.

2640

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Perrier et bonne chance. Vous allez bien venir nous déposer un mémoire sur la connaissance, je suis à peu près certain.

2645

M. RAYMOND PERRIER :

C'est possible, mais je serai certainement avec vous lorsqu'il y aura cet atelier thématique sur les changements globaux.

2650

LE PRÉSIDENT :

Oui. Sur les changements climatiques, changements globaux, oui, vous avez raison.

M. RAYMOND PERRIER :

2655

Merci beaucoup de m'avoir reçu et merci à tout le monde des informations qui ont été véhiculées.

LE PRÉSIDENT :

2660

Merci.

Madame Lucie McNeil, s'il vous plaît. Elle n'est pas là. Monsieur Éric-Martin Gallant? Monsieur Habelnager Hamoudi?

Madame Nathalie Prévost?

2665

Mme NATHALIE PRÉVOST :

Bonjour! Moi, je représente une citoyenne, comparé à la majorité du monde ici que depuis je suis ici hier, je constate que ce sont des gens qui font partie des associations et des gens qui sont très documentés.

2670

LE PRÉSIDENT :

Enfin, une citoyenne!

Mme NATHALIE PRÉVOST :

C'est quand même des audiences publiques.

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

Mme NATHALIE PRÉVOST :

Ma question, c'est très court comparé aux autres mondes. Je vais lire de mon petit papier. Hier, quelqu'un a mentionné que l'exportation de l'eau pour la vente peut devenir sujet aux lois de NAFTA. Ce matin, j'ai appris d'une pétition qui circule dans la ville de Frelighsburg comme quoi il y a des gens qui s'inquiètent pour leur rivière après avoir eu des visites de spéculateurs.

Si notre eau devient sujette aux lois de NAFTA, voyez-vous cette possibilité comme une perte de contrôle sur nos ressources naturelles et si ça vous préoccupe, pourquoi n'y a-t-il pas présentement un moratoire?

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas la première fois qu'on nous fait la suggestion d'un moratoire, en passant. Alors, on va aller voir s'il y a des gens qui ont des informations sur ce que l'on dit à Frelighsburg.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Sur Frelighsburg, non.

LE PRÉSIDENT :

Non.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, on n'a pas d'information.

LE PRÉSIDENT :

2715 Alors, il y a une pétition qui est en cours?

Mme NATHALIE PRÉVOST :

2720 Oui, mais je ne suis pas trop au courant, j'en ai juste entendu parler que quelqu'un était...
Parce que moi, j'habite dans ce coin-là. Quelqu'un m'a dit: ah! c'est drôle, parce que ce matin
quelqu'un m'a approchée par rapport à une pétition qu'ils veulent signer parce qu'ils sont inquiets
pour leur rivière par rapport il y a des spéculateurs qui viennent. Mais moi, ma question c'est...

LE PRÉSIDENT :

2725 C'est parce qu'en général, à Frelighsburg c'est surtout pour l'eau souterraine qu'on a des
craintes, mais là vous parlez de la rivière, là.

Mme NATHALIE PRÉVOST :

2730 Bien, c'est peut-être des eaux souterraines, je ne suis pas... C'est juste parce que j'ai
entendu parler de ça ce matin, qui rejoint mes inquiétudes par rapport à la privatisation de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2735 Vous avez des inquiétudes bien interreliées entre d'un côté la privatisation et de l'autre
côté l'exportation, qui sont deux concepts un peu différents.

Mme NATHALIE PRÉVOST :

2740 Oui. Alors, si notre eau devient sujette aux lois de NAFTA, voyez-vous cette possibilité
comme une perte de contrôle sur nos ressources naturelles?

LE PRÉSIDENT :

2745 Est-ce que vous êtes venue à la rencontre hier soir?

Mme NATHALIE PRÉVOST :

2750 Oui. Bien, je suis partie vers 9 heures parce que je m'endormais. En tout cas, c'est une
longue histoire. Non, mais c'était après une journée de travail.

LE PRÉSIDENT :

2755 C'est bien pour dire, nous autres quand on sort, on s'en va, on ne dort pas!

Parce qu'il y a eu un assez long échange sur ça. Hier, on doit dire qu'il y a une divergence d'opinion entre les représentants des ministères québécois et le représentant du ministère fédéral. Le fédéral pense que toute eau vendue devient une eau commerciale et rentre
2760 donc sur le régime de NAFTA et d'autres régimes de commerce, comme l'Organisation mondiale de commerce.

Les ministères québécois pensent que seulement les eaux qui sont dans un contenant, c'est-à-dire une bouteille ou un sac ou même peut-être une citerne pourrait, si elles étaient
2765 exportées aux États-Unis, rentrer dans la catégorie de NAFTA, mais que le détournement par canalisation ou par dérivation, cela ne serait pas soumis, serait au contraire exclus de l'entente de NAFTA.

Ça, c'est l'état de la problématique. Il y a donc une controverse considérable là-dessus et beaucoup d'inquiétudes de la part de beaucoup d'intervenants. Donc, vous êtes tout à fait
2770 dans la bonne moyenne des intervenants qui sont inquiets de ça.

Mme NATHALIE PRÉVOST :

2775 Oui, mais ça ne répond pas à ma question.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, votre question à partir de ça, c'est quoi?
2780

Mme NATHALIE PRÉVOST :

Bien, si notre eau devient sujette aux lois de NAFTA, voyez-vous cette possibilité comme une perte de contrôle sur nos ressources naturelles? Si oui, pourquoi n'y a-t-il pas
2785 présentement un moratoire?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, est-ce que cela serait une perte de contrôle sur des ressources
2790 naturelles si cela devait être.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2795 Au départ, comme on l'a souligné hier, monsieur le président, le prélèvement d'eau en vrac ou le détournement est de juridiction du Québec et, donc, la divergence qu'on avait avec nos collègues du fédéral fait en sorte que nous considérons que ce n'est pas visé par l'ALENA. Alors, mon collègue du MIC pourrait donner des informations supplémentaires. Je crois qu'il est dans la salle, monsieur Roberge. Si vous en jugez l'opportunité.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

 Pouvez-vous vous approcher du micro? Venez à côté de madame, ça l'empêchera de dormir, alors...

2805 **M. GEORGES ROBERGE :**

 Je n'ai pas de détails additionnels à ajouter à ce qui a été mentionné hier. Effectivement, ce que monsieur Latulippe vient de dire corrobore la position du Ministère à cet effet-là.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

 On a posé hier une série de questions sur l'existence d'avis, de recherche, d'opinions à l'intérieur des ministères et tout le monde nous a répondu qu'il n'y avait rien. Est-ce que je pourrais là-dessus vous dire qu'il y aura une journée thématique sur les problèmes d'exportation et j'aimerais qu'il puisse y avoir peut-être des réponses plus substantielles de la part des ministères pour argumenter davantage la question, parce que c'est une question qui inquiète quand même la population de ce côté-là.

2815

2820 **M. GEORGES ROBERGE :**

 Quand on a dit qu'il n'y avait rien, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de documents publiés qui ont été émis par le Ministère, mais il y a quand même des travaux qui ont été faits à l'intérieur pour examiner la situation.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais il y a peut-être le temps de produire des choses pour en sortir publiquement?

2830 **M. GEORGES ROBERGE :**

 En tout cas, il faudrait examiner la situation.

LE PRÉSIDENT :

2835 Sinon, on a l'air pauvre. Dans l'hypothèse où des détournements ou des déviations seraient soumis à l'ALENA, est-ce que cela signifierait une perte de contrôle ou une perte d'autonomie du Québec sur ces ressources?

M. GEORGES ROBERGE :

2840 Ce que j'en sais, c'est que les États signataires ont complète juridiction sur leurs ressources.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2845 C'est le commentaire qu'on vous faisait, monsieur le président. Lorsqu'il y a prélèvement d'eau en vrac, c'est couvert par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est la position gouvernementale au niveau juridique. Si c'est un détournement de cours d'eau, c'est couvert par
2850 l'évaluation d'impacts sur l'environnement. Et donc, considérant la position qu'avait exprimée le ministre, monsieur Bégin, sur ce point, nous n'avons pas d'investigation sur le fait qu'on ne protégerait pas, il y aura une perte de protection s'il y avait détournement puisque cette protection-là existe par les outils du ministère de l'Environnement.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que, de la part de vos ministères réciproques, est-ce qu'il y a un projet d'élaboration de moratoire pour empêcher l'exportation d'eau soit en vrac, soit par dérivation?

2860 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Vous parlez d'un projet de moratoire qui vient du Québec ou la proposition?

LE PRÉSIDENT :

2865 Qui vient du Québec ou l'adhésion du Québec à la proposition fédérale, dans un comme dans l'autre, c'est des choses qui sont possibles, est-ce qu'il y a des études ou des travaux qui se font dans ce sens-là à l'intérieur de l'appareil.

2870 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Au niveau du Québec il n'est pas question, au moment où on se parle, de moratoire. Il n'y a pas de document qui nous amène à dire ça. Quant au moratoire qui a été proposé en vertu de la stratégie fédérale sur l'eau douce, le Québec avait exprimé qu'il n'avait pas l'intention de

2875 donner suite à la demande du fédéral sur l'imposition du prélèvement du moratoire, puisqu'il ne reconnaissait pas la légitimité d'intervenir sur la protection et la gestion des bassins hydrographiques du Québec au fédéral.

LE PRÉSIDENT :

2880
Très bien.
Même position chez vous?

M. GEORGES ROBERGE :

2885
Même position.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2890 Monsieur Roberge, vous venez de rappeler que les États signataires ont juridiction sur leurs ressources. Alors, a contrario, on peut répondre oui à la question de madame Prévost dans la mesure où, dans l'hypothèse où il y aurait déviation soumise aux accords de commerce, cette juridiction, donc cette souveraineté disparaîtrait.

M. GEORGES ROBERGE :

2895
Par logique, oui.

LE PRÉSIDENT :

2900
Mais c'est l'objet précisément de la controverse.

M. GEORGES ROBERGE :

2905
Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2910 Voilà, madame. D'habitude, ce que les gens disent après, c'est que la Commission devrait faire des pressions sur le ministre pour l'implantation d'un moratoire, c'est un classique, et la Commission répond toujours que ce n'est pas son mandat de se transformer en groupe d'action là-dessus, et son mandat est de faire sa tâche d'enquêter et d'étudier.

2915 Et que donc, si vous estimez qu'un moratoire devrait être impliqué, vous avez déjà eu une tribune pour dire cette opinion-là, et déjà c'est une manière de la diffuser, et l'autre, il vous reste des pressions de type politique que vous pouvez faire. Alors, s'il y a une pétition qui

circule et que vous êtes de cette opinion-là, vous signez la pétition ou vous vous inscrivez dans d'autres groupes de démarche pour exercer des pressions pour convaincre le gouvernement de bouger dès maintenant. Ça va?

2920

Mme NATHALIE PRÉVOST :

Oui.

2925

LE PRÉSIDENT :

Bonne chance. Merci.

Madame Gabrielle Pelletier, s'il vous plaît.

Alors, John Burcombe.

2930

M. JOHN BURCOMBE :

Bonjour, monsieur le président! J'ai pensé d'avoir à attendre jusqu'à ce soir, mais ce n'est pas le cas.

2935

Actuellement, j'aimerais peut-être aborder un sujet qui a été traité un peu ou abordé un peu hier soir. Le fait qu'il y avait, je crois c'était monsieur MacKenzie qui est venu demander comment peut-il connaître qu'est-ce qui se passe avec l'épandage de BTI dans sa région, dans son voisinage, et toujours on parle de la nécessité d'avoir des certificats d'autorisation.

2940

Alors, je ne sais pas si on a, à un certain moment, traité la procédure de comment une personne qui veut avoir un certificat d'autorisation, c'est quoi la procédure qu'il doit suivre, je ne sais pas si c'est nécessaire d'entrer dans ça, mais j'aimerais connaître du ministère de l'Environnement comment le public a-t-il accès aux certificats d'autorisation et d'autres formes de permis qui sont émis à diverses compagnies et personnes qui font la demande de ces certificats?

2945

M. JEAN RIVET :

Tous les certificats d'autorisation sont publics sur simple demande à la Direction régionale.

2950

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il faut demander d'une manière spécifique -- c'est-à-dire, est-ce qu'il y a un accès général, est-ce que vous avez une liste de toute personne qui veut savoir les certificats y a accès automatiquement par informatique, par exemple, etc., ou s'il faut demander spécifiquement: je veux voir le certificat sur telle chose?

2955

2960

M. JEAN RIVET :

2965

C'est toujours plus facile quand la personne a une référence exacte, sait ce qu'elle cherche. Mais on peut l'aider à, excusez l'expression, screener nos systèmes informatiques qui ne sont pas encore rendus sur Internet là, mais on a des registres informatisés qui peuvent traiter des demandes génériques ou thématiques.

2970

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'il peut arriver qu'un citoyen parfois a eu une rumeur, a eu des informations plus ou moins validées, il n'est pas capable de dire c'est la compagnie 1204 qui a demandé de faire telle chose. Alors, vous l'aidez dans sa démarche pour être capable de trouver ce qu'il cherche.

2975

M. JEAN RIVET :

Toutes les directions régionales ont une personne attitrée à l'accès à l'information, que cet accès-là soit réglementé ou non ou couvert ou non par la loi officielle.

2980

LE PRÉSIDENT :

Et tous les certificats sont accessibles à l'information.

2985

M. JEAN RIVET :

Par définition, ce sont des documents publics, oui.

2990

M. JOHN BURCOMBE :

Monsieur le président, je crois que, moi personnellement, j'ai essayé d'utiliser ce registre. Il y a un registre qui est prévu à l'article 118.5 de la loi indiquant qu'il y a toute une série de documents qui devraient en théorie être disponibles au public.

2995

Mais je me demande, peut-être c'est une question pour la Commission et les personnes-ressources, et peut-être l'assistance aussi, combien de personnes ont tenté de trouver un document à travers ce registre? Est-ce qu'il y a des personnes qui... premièrement, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui connaissent que le registre existe.

3000

Deuxièmement, combien de personnes ont tenté d'utiliser ce registre pour trouver un document et c'était quoi le succès de l'utilisation de ce registre? Je crois qu'il n'y en a pas beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des personnes dans la salle qui ont tenté de le faire.

LE PRÉSIDENT :

3005 Je ne ferai pas un appel à tous parce que je ne veux pas me transformer. Mais je peux vérifier auprès du ministère de l'Environnement. Vous avez combien de demandes dans ce sens-là par année?

M. JEAN RIVET :

3010 Ah mon Dieu! on a entre 1 500 et 2 000 demandes d'accès à l'information par année rien qu'à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

3015 1 500 à 2 000 par année à Montréal.

M. JEAN RIVET :

3020 Si vous voulez des données précises, nous avons des statistiques très précises sur nos demandes d'accès à l'information assujetties ou non à la loi. Je peux vous les sortir.

LE PRÉSIDENT :

3025 Ça, c'est pour toute demande d'accès à l'information. Et il y en a combien là-dessus qui concerne l'émission de certificat, de mémoire?

M. JEAN RIVET :

3030 Relativement peu.

LE PRÉSIDENT :

3035 Relativement peu.

M. JEAN RIVET :

3040 La plupart du temps, les gens veulent savoir si on a des dossiers techniques, des caractérisations de sol, par exemple, ou des analyses.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En complément, monsieur le président, l'article qu'a évoqué l'intervenant, 118.5, il y a toute une série de documents qui sont à caractère public et qui sont disponibles, et ça va des dossiers de demandes visées pour les évaluations environnementales, les attestations d'assainissement, évidemment les certificats d'autorisation, les études d'impact sur l'environnement, les ordonnances, les avis. Enfin il y en a, à vue de nez comme ça, près d'une quinzaine de documents qui sont à caractère public et qui font partie du registre.

M. JEAN RIVET :

La liste des certificats d'autorisation d'ailleurs est envoyée systématiquement à toutes les MRC et communautés urbaines à chaque mois.

LE PRÉSIDENT :

Pour la région de Montréal.

M. JOHN BURCOMBE :

Mais, monsieur le président, j'aimerais que le Ministère précise peut-être c'est quoi la jurisprudence sur le contenu de ce registre. Est-ce que ce n'est pas que la jurisprudence est à l'effet que c'est seulement la liste des documents qui est publique et pas les documents eux-mêmes?

M. JEAN RIVET :

Le registre, je ne sais pas si on parle de la même chose, le registre, il est de plus en plus virtuel, sans jeu de mots, avec les moyens informatiques. Le registre, c'est l'expression qui est utilisée dans la loi, mais ce n'est pas un grand cahier à la porte d'entrée des directions régionales de tous les bureaux du Ministère, c'est un système informatique qui est en train de se transformer d'ailleurs pour être plus efficace et encore plus accessible.

Ce que vous appelez la jurisprudence, je pense que l'intervenant, monsieur Burcombe, fait allusion au fait que l'information est accessible, les CA sont publics. Dans les CA, la plupart du temps on décrit l'objet du projet autorisé et on liste tous les dossiers sur lesquels on s'appuie, qui nous ont été produits par le promoteur ou par le demandeur et, en général, les gens nous demandent les documents.

C'est là que la Loi d'accès en général peut jouer puisque certains de ces documents-là contiennent des renseignements nominatifs ou des renseignements protégés par la Loi d'accès, à l'exception des renseignements concernant le rejet dans l'environnement, qui sont couverts par un autre article de notre propre loi et qui eux sont accessibles. Je pense que c'est un peu ça de façon générale que les gens trouvent un petit peu compliqué et là, ça non plus, ce n'est pas accessible au comptoir d'entrée.

3085

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Burcombe.

3090

M. JOHN BURCOMBE :

Alors, étant donné que plusieurs de ces documents, vous me dites, sont dans un registre informatisé, est-ce que c'est possible que dans un futur proche, qu'on aura accès direct à ce registre par Internet, par exemple?

3095

M. JEAN RIVET :

Il n'y a rien de prévu dans ce sens-là, mais rien n'est impossible dans ce domaine-là. Je rappelle que le registre informatisé ne fait que la liste des CA, on parle des certificats d'autorisation. C'est à partir de ça qu'on peut aller chercher d'autres documents ou le contenu même des CA. C'est la liste des CA et non pas le contenu intégrant le CA.

3100

M. JOHN BURCOMBE :

3105

D'accord. Alors, c'était un peu de sensibilisation, monsieur le président, au fait que...

LE PRÉSIDENT :

3110

Je ne voudrais pas m'étendre là-dessus qui est un sujet un peu connexe à l'eau, qui est un sujet d'administration générale. Ça va?

M. JOHN BURCOMBE :

3115

D'accord. C'est un peu les problèmes qui peuvent arriver pour les gens qui vont chercher de l'information.

LE PRÉSIDENT :

3120

J'ai l'impression que vous parlez d'expérience.

M. JOHN BURCOMBE :

3125

Oui. Alors pour une question plus directe sur la présentation de cet après-midi concernant les usines de filtration suite à la tempête de verglas, il y avait discussion sur la possibilité d'avoir une alimentation électrique indépendante pour ces usines ou une façon d'assurer leur approvisionnement et je me demande c'est quoi la situation sur ce sujet? Est-ce

qu'on vise quelque chose pour assurer un approvisionnement en électricité plus sûr qu'il l'était auparavant?

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Aubin ou monsieur Gagné?

3135 **M. ANDRÉ AUBIN :**

C'est ça, je vais permettre à monsieur Gagné qui est beaucoup plus proche des opérations des usines et qui a beaucoup travaillé dans ce dossier-là.

3140 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Alors, immédiatement après la crise du verglas en janvier 98, un comité d'experts a été formé, un comité d'experts composé de gens d'Hydro-Québec, de la Communauté urbaine de Montréal, de l'École Polytechnique de Montréal, diverses firmes privées. Dix personnes constituaient ce comité, dix experts.

3145 Des objectifs court terme, moyen terme et long terme ont été évoqués à ce moment-là. Dans le court terme, on avait, dans un premier temps, amélioré les communications avec Hydro-Québec, les répartiteurs, ce qui est déjà fait. Obtenir une première priorité au niveau de la réalimentation des usines de production des eaux, Ce qu'on a obtenu par écrit d'Hydro-
3150 Québec. Et aussi d'avoir un suivi plus serré de notre plan d'urgence, C'est ce qui est fait aussi.

Au niveau du moyen terme, on parlait d'autonomie d'énergie. Nous avons fait des évaluations préliminaires et on se retrouve avec des montants d'investissement de l'ordre de 30 à 50 millions \$.

3155 On regarde avec des partenaires si c'est possible d'investir dans ce sens-là parce qu'il ne faut pas se le cacher, une crise de verglas ça n'arrive pas tous les ans. Si la Ville de Montréal décide d'investir ces sommes-là, on aura peut-être à s'en servir une fois en 20 ans. Et si ces machines-là, soit des génératrices, soit des turbines à gaz ou tout autre équipement veut être
3160 démarré une fois par 20 ans, on va appuyer sur le bouton et ça ne démarrera pas. Ça fait que c'est la raison pour laquelle on recherche des partenaires pour utiliser ses équipements à 80 % du temps.

3165 Des études sont en cours. Et encore la semaine dernière, on recherchait des localisations plus appropriées avec des partenaires, mais aucune décision n'a été prise à ce jour. Je ne sais pas si ça répond à la question, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

3170 Donc, pour l'instant, il n'y a pas de nouveaux équipements qui ont été mis en place pour ça?

M. MICHEL GAGNÉ :

3175 Non, tout ce qu'on a pour l'instant, ce sont des évaluations assez précises. On parlait au début avec le comité d'experts des investissements variant entre 10 millions et 100 millions \$; maintenant, on a ciblé un peu plus et c'est de l'ordre entre 30 et 50 millions \$.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

3180 Qu'est-ce que vous voulez dire par un partenaire qui utiliserait à 80 % cette source d'énergie?

M. MICHEL GAGNÉ :

3185 Évidemment, c'est une centrale d'énergie, donc ça prend des utilisateurs de cette énergie-là soit sous forme d'énergie électrique ou sous forme de vapeur.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

3190 Donc?

M. MICHEL GAGNÉ :

3195 Donc, s'il y a des industries qui veulent utiliser de la vapeur, on se doit de les connaître, on doit les rechercher. S'il y a des gens qui veulent utiliser l'énergie électrique produite par la centrale d'énergie, que ce soit Hydro ou d'autres acheteurs, ça peut être des industries, ça peut être d'autres provinces, ça peut être les États nord-américains.

3200 J'aimerais peut-être ajouter un dernier point. Hydro-Québec a bouclé aussi, a fait une partie du bouclage du centre-ville et actuellement on a une disponibilité. Les usines de production des eaux ont une disponibilité d'utilisation de ces lignes-là. Même si les travaux ne sont pas complétés à 100 %, on a possibilité d'utiliser certains liens. Auparavant, on avait un seul lien, maintenant on a deux liens, un venant de la région de Beauharnois et un venant de la
3205 Rive-Sud.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:

3210 Et les démarches sont-elles assez avancées avec cet éventuel 80 %, utilisateur à 80 %?
Est-ce que vous avez entrepris, est-ce que vous avez fait des démarches auprès de groupes publics ou privés d'après ce que vous nous dites là?

M. MICHEL GAGNÉ :

3215 Il y a toujours des pourparlers en cours. Ce n'est pas complété parce qu'il y a toujours l'aspect économique qui est considéré.

M. ANDRÉ AUBIN :

3220 Si je peux me permettre un ajout, parce que les discussions, j'ai participé aux discussions au moment où effectivement ces éléments-là ont été enclenchés. Il ne faut pas perdre de vue la prémisse, quant à nous, Montréal est une ville productrice d'eau; la production d'énergie, ce n'est pas notre mission, ce n'est pas notre bag.

3225 Donc, on s'associe avec des partenaires responsables de la production d'électricité parce que, disons, faire financer par les montréalais 50 millions d'investissement, c'est une lourde tâche financière. Alors, nous, si on a de l'électricité, monsieur Gagné et son équipe produisent de l'eau en qualité puis en quantité suffisantes. Donc, on sensibilise nos partenaires aussi à cette réalité-là.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Burcombe.

3235 **M. JOHN BURCOMBE :**

Monsieur le président, je me demande est-ce qu'on peut présumer que tôt ou tard on aura des audiences publiques sur cette situation, sur les modalités, les possibilités de toutes les choses qui ont déjà été entamées? À quel moment le public sera impliqué dans ça?

3240 **LE PRÉSIDENT :**

3245 Est-ce que la Ville de Montréal prévoit établir une consultation publique dans l'élaboration de son projet? Est-ce qu'il y a une prévision de consultation publique sur cette question-là?

M. ANDRÉ AUBIN :

Nous avons participé à la consultation publique de la Commission Nicolet sur le sujet et on a été interrogé là-dessus.

3250

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez répondu quoi?

3255

M. ANDRÉ AUBIN :

Essentiellement les éléments qu'on a fait connaître aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

3260

Mais est-ce que, si vous retenez une hypothèse plutôt qu'une autre dans l'élaboration de votre décision, prévoyez-vous une consultation publique formelle ou des processus à travers lesquels la population montréalaise serait d'une certaine manière informée et consultée?

3265

M. ANDRÉ AUBIN :

Je crois que la modalité pourrait être formulée au moment où le promoteur ou le maître d'oeuvre serait connu. À ce moment-là, c'est quelque chose qui pourrait dire s'avancer. Comme je vous dis, actuellement nous, on n'est pas le maître d'oeuvre d'une méthodologie de production d'électricité.

3270

LE PRÉSIDENT :

Je comprends qu'un promoteur qui fait un projet soumis à la Loi de la qualité de l'environnement et à la procédure de l'évaluation des impacts, il devra se soumettre. Mais la question de monsieur Burcombe, ce n'est pas ça. C'est est-ce que la Ville de Montréal va consulter ses citoyens sur les démarches à entreprendre pour protéger contre la vulnérabilité en cas d'événement majeur? Je pense que c'est ça qui est la demande de monsieur Burcombe.

3275

3280

M. ANDRÉ AUBIN :

À ce moment-là, je n'ai pas de réponse du tout, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3285

Très bien. Ça va?

M. JOHN BURCOMBE :

3290 D'accord. Alors, il y aura présumément une génération de plus de 10 MW, alors il y aura éventuellement un bureau du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

3295 C'est ça. Ça, vous l'obtiendrez par le promoteur à ce moment-là.

M. JOHN BURCOMBE :

3300 Si la Ville veut attendre jusqu'à ce point-là, ça c'est son choix. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Burcombe.

3305 Alors, on ajourne pour le souper. On se retrouve à 7 h 30 et on y va allègrement dans les gens qui seront présents. Merci.

3310 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3315 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.